

ÉTAT DES TERRES AGRICOLES EN FRANCE



RAPPORT DE TERRE DE LIENS | 2022

**TOUT DOIT
DISPARAÎTRE ?**

La reproduction et la diffusion totale ou partielle des textes de cette publication sont possibles pour toute utilisation non commerciale, en l'état et sans modification. Les illustrations ne peuvent être utilisées qu'en lien avec les textes auxquels elles se rapportent. Dans tous les cas, les contenus reproduits devront être crédités et porter la mention suivante :
État des terres agricoles en France - 2022
 Terre de Liens



Cette œuvre est mise à disposition sous licence CC Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France.
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/legalcode>

Cette publication est mise à disposition gratuitement en format numérique sur le Centre de ressource Terre de Liens
www.ressources.terredeliens.org



IMPRIM'VERT®

Achévé d'imprimer en février 2022
 par Corlet - 14110 Condé-en-Normandie
 N° d'imprimeur 2201.0628

CHOIX DE LA RÉDACTION

Les femmes sont bien présentes en agriculture et insuffisamment présentes dans les textes. Malgré la faiblesse des sources, nous sommes convaincus de l'urgence d'agir pour que les pratiques et les conceptions cessent d'être discriminantes. Nous avons fait le choix de ne pas utiliser l'écriture inclusive dans ce document mais le langage que nous employons intègre bien les femmes et les hommes qui font l'agriculture aujourd'hui. Nous espérons, dans les années à venir, pouvoir travailler de manière approfondie cette dimension.

COORDINATION DU RAPPORT

Coline SOVRAN | Terre de Liens
Jean-Denis CROLA | 6-pm

COMITÉ DE RÉDACTION

Nathalie BLIN, Maurice DESRIERS, Tanguy MARTIN, Véronique RIOUFOL, Coline SOVRAN, Hélène WAGNER
 | Terre de Liens
Jean-Denis CROLA | 6-pm

AUTRES CONTRIBUTEURS

DOMINIQUE ABADA-SIMON, THIERRY CROP, JÉRÔME DECONINCK, CAROLINE DUMAS, BENJAMIN DURIEZ, DELPHINE FÈVRE, MICHÈLE GRATINI, PASCALE HOECKMAN, VINCENT JANNOT, BENOÎT LABAUNE, GAËL LOUESDON, WILLIAM LOVELUCK, GÉRARD MERCIER, LILIANE PIOT, SOPHIE RAOUS, DAMIEN ROUMET
 | Terre de Liens
Robert LEVESQUE, Denis POMMIER,
 | Agter

PARTENAIRES

Terre de Liens remercie ses partenaires pour leurs contributions à ce rapport :



Analyse juridique et développement des propositions pour une loi foncière



Développement de Parcel, simulateur d'empreintes agricoles et alimentaires



Alimentation et renouvellement des générations

GRAPHISME, COUVERTURE ET INFOGRAPHIES

Mélissa JAY, studio.akene@gmail.com

AVEC LE SOUTIEN DE



Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme

Cette publication reflète les recherches et opinions de Terre de Liens, son contenu relève de la responsabilité exclusive des auteurs. Les Fondations Carasso, Porticus et Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme ne sont pas responsables de l'usage qui est fait des informations contenues dans ce rapport.

Il y a près de 20 ans, face à la crise systémique traversée par le monde agricole, Terre de Liens naissait de la volonté de citoyens et citoyennes de faire de la terre un Commun à préserver et partager. L'enjeu était de taille. Il fallait trouver un moyen d'acquérir des terres pour les sortir du marché spéculatif et soutenir l'installation d'une nouvelle génération d'hommes et de femmes confrontée aux difficultés d'accès à la terre. Il fallait aussi s'attacher à mieux cultiver la terre pour préserver sa capacité à nous nourrir. **Aujourd'hui, nous sommes des milliers à nous mobiliser pour préserver les terres agricoles et pour installer durablement des paysans et paysannes** qui montrent, à contre-courant du discours dominant, que d'autres pratiques agricoles sont non seulement possibles, mais qu'elles font leurs preuves chaque jour.

Les derniers chiffres du recensement agricole viennent de confirmer la disparition continue des fermes et des paysans et paysannes en France. Ces tendances doivent s'inverser. **Alors qu'elles devraient être protégées, les terres agricoles subissent chaque jour de nombreuses attaques.** Artificialisation galopante, pollutions, abandon des terres les plus difficiles à cultiver, concentration des terres aux mains de quelques-uns, spéculation pour des productions non alimentaires. Nous ne pouvons plus nous contenter de faire le constat de ces problématiques, il faut aujourd'hui aller beaucoup plus loin. Aidez-nous à construire une agriculture nourricière et respectueuse de l'environnement, avec celles et ceux qui travaillent la terre, pour tous les citoyens et citoyennes qui vivent, mangent et profitent de ses bienfaits.

Avec ce premier rapport, nous appelons l'ensemble des élus et décideurs politiques à prendre conscience de l'état des terres agricoles et à s'engager dans une réforme substantielle de nos politiques agricoles et foncières. **Transformons cette crise démographique, économique et environnementale que traverse notre système agricole, en un levier puissant de réorientation de l'agriculture.** Car ce que nous faisons des terres agricoles aujourd'hui préfigure ce que nous mangerons demain.

Geneviève Bernard,
Présidente de la
Fédération Terre de Liens



Luc Moineville,
Gérant de la
Foncière Terre de Liens



Jean Pluinage,
Président de la Fondation
reconnue d'utilité publique
Terre de Liens





Sommaire

6	Notre société dans une poignée de terre	48	Quelles terres pour notre alimentation ?
8	Quelques repères sur les terres agricoles en France	50	NOURRIR, PREMIER ENJEU DE L'AGRICULTURE
10	Des terres agricoles en perte	51	Des terres détournées de leur vocation nourricière
12	ARTIFICIALISATION : ON N'ARRÊTE PAS LE BÉTON	52	Un système alimentaire dépendant et vulnérable
13	Sous le bitume, des terres agricoles	56	Relocaliser tout en veillant à la solidarité entre les territoires
14	Des conséquences irréversibles sur les écosystèmes	57	PRODUIRE MIEUX POUR GARANTIR LE DROIT À L'ALIMENTATION
16	Action publique: des promesses en béton armé	57	Une agriculture à haut risque
20	DÉGRADATIONS DES SOLS : DES MILIEUX QUI NE FONCTIONNENT PLUS	57	Changer de régimes pour changer de pratiques
21	L'état alarmant des sols agricoles	58	DE LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE À LA DÉMOCRATIE FONCIÈRE
22	Les écosystèmes liés aux terres agricoles, victimes des pratiques destructrices	60	Recommandations : protégeons et partageons les terres agricoles
23	Dangereuses conséquences pour le climat	62	ADOPTER UNE GRANDE LOI FONCIÈRE
24	Action publique: des réponses timides et cloisonnées	63	Préserver les terres et leur usage agricole
28	Des terres sans paysans	63	Faciliter l'accès aux terres aux personnes porteuses de projets agricoles
30	CONCENTRATION DES TERRES : DES FERMES MOINS NOMBREUSES ET TOUJOURS PLUS GRANDES	64	Favoriser des pratiques agricoles vertueuses
31	La course à l'agrandissement	64	Développer une gouvernance démocratique et transparente des terres agricoles
32	Un plan social agricole qui ne dit pas son nom	64	Développer une politique ambitieuse d'installation de nouvelles générations paysannes
33	Vers la financiarisation de l'agriculture	65	AGIR LOCALEMENT
35	Action publique: une réglementation « à la française » complètement dépassée	65	Pour protéger les terres agricoles
40	ACCÈS À LA TERRE : UN FREIN AU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS	65	Pour le renouvellement des générations
41	Une crise démographique sans précédent	66	Pour soutenir des pratiques respectueuses de l'environnement et des productions nourricières
44	La relève, freinée par l'accès aux terres agricoles	67	ORIENTER LE CADRE EUROPÉEN AU SERVICE D'UNE MEILLEURE GOUVERNANCE FONCIÈRE
45	Action publique: des programmes « vieille école »	67	Réformer la PAC au service de l'agroécologie et de l'installation
		67	Offrir un cadre réglementaire favorable
		68	Sigles et abréviations
		69	Bibliographie

Notre société dans une

poignée de terre

La terre est omniprésente dans notre vie quotidienne : nous marchons et construisons dessus, nous nous alimentons grâce à elle, elle fait vivre plantes et animaux qui partagent cette planète avec nous.

Au-delà de ces aspects visibles, la terre a des fonctions essentielles dont nous profitons sans même y penser. Elle participe à la qualité de l'eau que nous buvons, à celle de l'air que nous respirons.

Sans une terre en bonne santé, la vie sur Terre ne peut être envisagée telle que nous la connaissons.

La terre est pourtant attaquée de toute part, sa santé se dégrade, sans faire la une des journaux. Nous l'abordons par petits bouts. Comme d'autres sujets qui touchent à de multiples dimensions, nous compartimentons les problèmes pour tenter de les traiter : surchauffe et îlots de chaleur dans les villes, risques sanitaires liés à l'usage des pesticides, prolifération d'algues vertes sur certains littoraux, disparition d'emplois et de services publics dans les territoires ruraux, etc. L'usage de la terre est rarement identifié comme un réel enjeu pour y répondre. La terre disparaît chaque jour sous le béton, elle se dégrade sous l'effet des activités humaines, elle est partagée dans des mains toujours moins nombreuses qui décident de sa destinée.

Ce rapport a l'ambition de regarder la terre agricole dans son ensemble, de faire un état des lieux pour se demander comment mieux préserver et partager cette ressource essentielle, pourtant limitée, fragile et non renouvelable à l'échelle humaine.

Car il s'agit en effet de la préserver, en quantité comme en qualité (**chapitre 1**). Chaque année, une surface équivalente à plus de cinq fois Paris est bâtie, revêtue ou fortement modelée par l'activité humaine. Les deux tiers de cette surface sont recouverts d'une couche imperméable, qui soustrait définitivement ou presque la terre à son état naturel. Outre l'artificialisation, l'état des sols se dégrade de manière accélérée, sous l'effet de l'érosion ou du tassement induit par nos activités, des contaminations de divers polluants, des déséquilibres nutritifs que nous lui faisons subir. Pour les sols comme pour l'ensemble des êtres vivants qui en dépendent, les choix de modèles agricoles ne sont pas neutres. L'agriculture industrielle que nous avons développée depuis le milieu du XX^e siècle produit aujourd'hui l'essentiel de notre alimentation, mais au prix d'une consommation irraisonnée de ressources naturelles, d'impacts sur la biodiversité, sur le climat et sur la santé publique. Quarante pour cent des populations d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles ont disparu ces trente dernières années; 92% des cours d'eau surveillés sont pollués par les pesticides... Les exemples sont si nombreux qu'ils donnent le vertige.

Il s'agit aussi de mieux partager la terre (**chapitre 2**). Entre villes et agriculture nous l'avons dit, mais aussi entre les modèles et pratiques agricoles, entre les usages alimentaires et non alimentaires, entre les grandes et les moins grandes exploitations agricoles. En dix ans, un cinquième des fermes a disparu, poursuivant une dynamique qui ne s'est jamais interrompue ces dernières décennies. Les fermes restantes continuent donc de grandir, aujourd'hui plus rationalisées, spécialisées, mécanisées et demain incarnant le triptyque « numérique, génétique, robotique » récemment proposé par le gouvernement. Ainsi les grandes exploitations d'une surface moyenne de 136 ha (190 terrains de foot!), quasi inexistantes il y a 60 ans, représentent aujourd'hui une ferme sur cinq et couvrent 40% du territoire agricole métropolitain. Dans le même temps, l'agriculture continue de vivre un véritable plan social à bas bruit. En 20 ans, 320 000 emplois agricoles en équivalents temps plein ont été détruits. D'ici à 2030, 100 000 agriculteurs supplémentaires partiront à la retraite, la plupart sans être remplacés. Ce qu'il adviendra des terres qu'ils ont travaillées sera décisif. Viendront-elles renforcer l'agrandissement des fermes, l'agriculture

intensive en capital, le déclin des campagnes et déconnecter un peu plus l'agriculture de la société? Ou permettront-elles l'entrée d'une nouvelle génération d'agriculteurs et d'agricultrices et la transition vers des formes d'agriculture nourricières et protectrices de l'environnement?

L'usage et l'avenir des terres agricoles est bien l'affaire de tous. Pour celles et ceux qui la cultivent, la terre est à la fois une source de production et de revenus, un lieu de vie et de travail. Pour toutes et tous, l'usage qui est fait des terres agricoles détermine notre alimentation et notre santé, le dynamisme des territoires ruraux, la diversité des paysages qui nous entourent, la préservation des ressources naturelles et la résilience de nos communautés (**chapitre 3**).

« J'ai longtemps cru que le problème foncier était de nature juridique, technique, économique et qu'une bonne dose d'ingéniosité suffirait à le résoudre. J'ai lentement découvert qu'il était le problème politique le plus significatif qui soit, parce que nos définitions et nos pratiques foncières fondent tout à la fois notre civilisation et notre système de pouvoir, façonnent nos comportements. »

Edgard Pisani, *Utopie foncière*

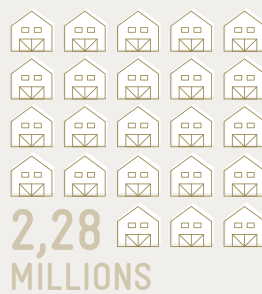
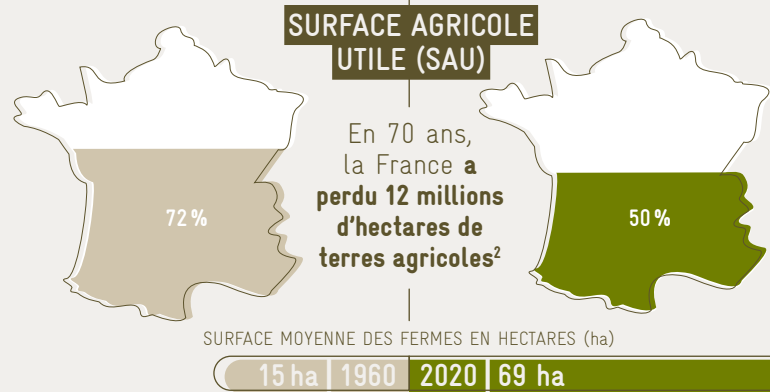
Cet état des lieux des terres est souvent morose et parfois alarmant mais il veut surtout inciter à l'action. Construire un avenir enviable nous oblige à préserver et partager la terre en inventant une réelle démocratie foncière. Le monde agricole est plein de ressources et de nouvelles pratiques se développent sur les territoires, diversifiées, intenses en emploi, vivifiant les sols et les écosystèmes. Mais pour soutenir ces pratiques et contrer les tendances à l'œuvre, un changement politique fort est nécessaire. Il est temps que les politiques publiques prennent la mesure des enjeux sociaux et environnementaux, et impulsent des changements profonds (**Recommandations**). ●

Quelques repères sur les terres agricoles en France

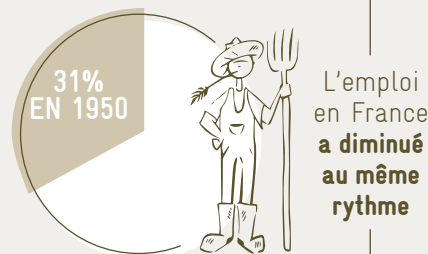
Les constats que nous faisons sont le fruit d'une fulgurante évolution du secteur agricole depuis les années 1950. Face à la pénurie alimentaire qui frappe le pays au sortir de la Seconde Guerre mondiale et à la faible productivité des systèmes agricoles, les politiques publiques ont orchestré la modernisation de l'agriculture. Ce sont les lois d'orientation agricole de 1960-1962. Dans un contexte de construction européenne, elles visent à augmenter la productivité et la compétitivité de l'agriculture française via le remembrement des parcelles, la mécanisation du travail agricole et la professionnalisation du secteur¹.

1950

2020



ACTIFS AGRICOLES



Pour opérer cette transformation foncière du système agricole...

3 OUTILS SONT MIS EN PLACE

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

Mise en place en 1962 dans la Communauté économique européenne. La PAC a largement influencé la modernisation de l'agriculture par la protection du marché européen, le soutien des prix des produits agricoles puis par le versement d'aides directes, proportionnelles aux surfaces travaillées.

1946

Le statut du fermage

Encadre la location des terres agricoles en protégeant ceux qui les travaillent pour les encourager à faire des investissements productifs.

1960

Le contrôle des structures de production

S'assure que les fermes ne soient ni trop petites ni trop grandes pour garantir leur viabilité économique. Se met en place le modèle agricole français, organisé autour de deux unités de travail.

1960-62

Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, les Safer

Régulent le marché des terres agricoles pour mieux organiser les surfaces et préserver leur vocation.

1. Cette politique de modernisation agricole a eu des impacts sociaux et environnementaux massifs. Rien ne dit que d'autres politiques n'auraient pas permis de sécuriser l'alimentation des Français au sortir de la Seconde Guerre mondiale sans ces impacts désastreux. Voir à ce sujet Christophe Bonneuil, «La "modernisation agricole" comme prise de terre par le capitalisme industriel», *Terrestres*, juillet 2021 | 2. Maurice Desriers, «L'agriculture française depuis cinquante ans», *Agreste* 2007 | 3. Le travail de la terre mérite mieux que les termes « exploitation » et « exploitant » qui sont définis par le Code rural. Nous lui préférons le mot « ferme » mais nous utiliserons les deux dans ce rapport. 4. *Agreste*, Recensement agricole 2020 | 5. INSEE, 2020 | 6. Chiffres pour la France métropolitaine | 7. *Agreste*, Recensement agricole 2010 | 8. *Agreste*, Recensement agricole 2020 | 9. *Ibid.* | 10. *Agreste*, enquête structure 2016 | 11. INSEE, 2020 | 12. *Agreste*, enquête structure 2016.

Aujourd'hui « La ferme France », c'est...⁶

LES GRANDES FERMES
D'UNE SURFACE MOYENNE
DE 136 ha
REPRÉSENTENT

1 ferme sur 5

ELLES COUVRENT 40 %
DU TERRITOIRE AGRICOLE
MÉTROPOLITAIN⁹

LE CAPITAL IMMOBILISÉ
(MATÉRIEL, BÂTIMENTS
ET FONCIER) EST PASSÉ DE

173 000 € à 275 000 €

PAR FERME
ENTRE 2000 ET 2020, LE DOUBLE
DES AUTRES PROFESSIONS¹¹

EN 2020,
LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES EMPLOIENT

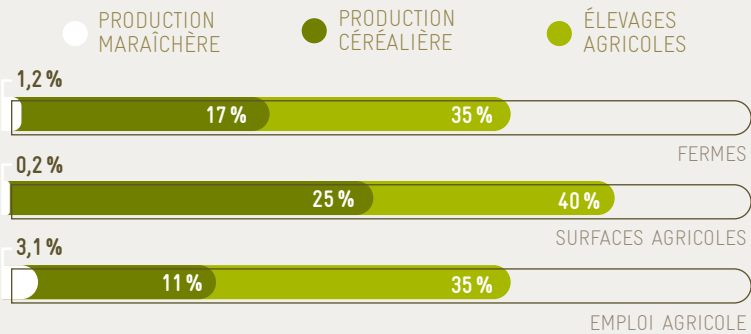
659 000 personnes

EN ÉQUIVALENT
TEMPS PLEIN (ETP)

LES AGRICULTEURS ÂGÉS DE
55 ans ou +
utilisent

UN TIERS DE LA SAU¹²

LES PRODUCTIONS⁷



TYPES DE FERMES

SURFACE MOYENNE DES EXPLOITATIONS EN HECTARES

EN 2020 | 69 ha



60 % des terres agricoles sont louées¹⁰
ceux qui travaillent la terre ne sont pas propriétaires
mais sont protégés par le statut du fermage

EMPLOIS¹⁰

Contenu en emplois
pour 100 ha
en 2016

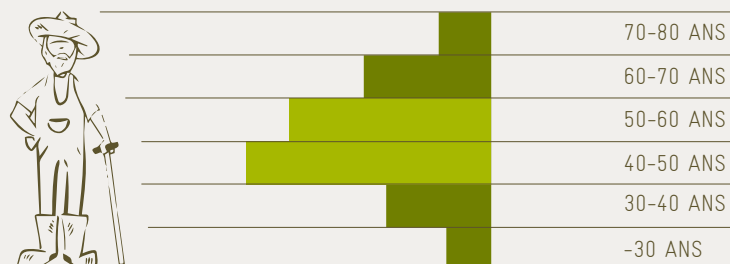
1,7 ETP
par exploitation
en moyenne

2,4 EMPLOYÉS
GRANDE EXPLOITATION

4,6 EMPLOYÉS
PETITE EXPLOITATION

ÂGE

En 2016, l'âge moyen des agriculteurs **était de 52 ans.**





Des terres agricoles en perdition

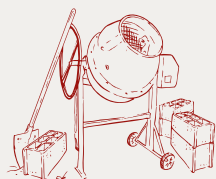
ARTIFICIALISATION

on n'arrête pas le béton

DÉGRADATIONS DES SOLS

des milieux qui ne fonctionnent plus

≈ +
55 000 HA / AN
DE TERRES
ARTIFICIALISÉES



Chaque année,
c'est la capacité à nourrir
une ville moyenne **comme**
Le Havre que l'on perd¹³

ENTRE 1960 ET 2010
**les surfaces
artificialisées
ont doublé**

PASSANT DE 2,5 À 5 MILLIONS
D'HECTARES¹⁶

IL FAUT AU MOINS
**1 000 ans
pour
constituer**

1 CM³ DE TERRE FERTILE¹⁴

1 M³
de sol poreux
contient
100 À 300 L D'EAU

Imperméabiliser, c'est se
couper de cette capacité
de rétention¹⁵

*« Quand on imperméabilise
un sol, il n'y a pas de retour
en arrière possible. À l'échelle
humaine, ce sol est perdu. »*

Isabelle Feix, experte sol, ADEME

Malgré les alertes incessantes, les surfaces de terre artificialisées en France progressent inexorablement. Les terres agricoles en sont les premières victimes, grignotées par les habitats qui s'éparpillent, les infrastructures destinées aux activités économiques et aux transports, qui fragmentent les paysages et déconnectent les habitats des animaux.

L'être humain module l'espace au détriment des équilibres naturels, qui pourtant garantissent les conditions de la vie sur Terre.

En plus de soustraire ces terres aux milieux naturels, agricoles et forestiers, dont nous avons tant besoin, la majorité de ces surfaces sont imperméabilisées, coupant définitivement les sols de leurs fonctions naturelles.

L'artificialisation est un phénomène quasiment irréversible. Face à l'effondrement de la biodiversité, au dérèglement climatique et aux crises sanitaires, il est urgent de la limiter drastiquement. Le monde politique a récemment pris conscience de l'importance de préserver nos terres agricoles, naturelles et forestières, mais les réglementations actuelles ne permettent pas d'enrayer le phénomène.

13. Agreste, Enquêtes Teruti - Lucas

14. ADEME | 15. Commission européenne

16. Agreste, Enquêtes Teruti - Lucas

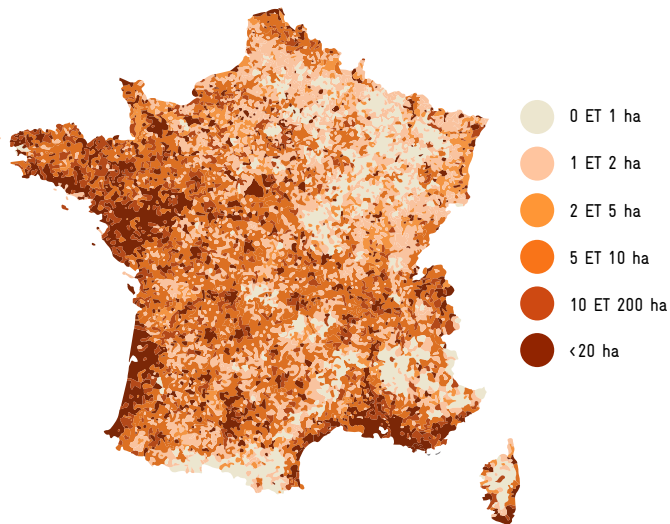
Artificialisation : on n'arrête pas le béton

SOUS LE BITUME, DES TERRES AGRICOLES

Un rythme soutenu. Entre 1982 et 2018, les espaces artificialisés ont augmenté de 72% en France métropolitaine, passant de 2,9 à cinq millions d'hectares selon les données statistiques de l'enquête Teruti-Lucas du ministère de l'Agriculture¹⁷. Si les rythmes varient sur la période, freinés notamment en période de crise économique, la dynamique est constante. Ainsi 57600 ha supplémentaires ont été artificialisés chaque année en moyenne, c'est une surface équivalente à plus de cinq villes comme Paris qui, chaque année et depuis 40 ans, perd ses fonctions agricoles et environnementales.

CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

POUR LA PÉRIODE 2009-2020 EN HECTARE | PORTAIL DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



Mauvais élève européen. Bien que moins précise, la base de données européenne CORINE Land Cover permet de comparer l'occupation des sols des pays européens. Le résultat est sans appel, la France fait partie des mauvais élèves, se situant au-dessus de la moyenne européenne d'artificialisation des sols. Rapportée au nombre d'habitants, les résultats ne

sont pas meilleurs. En France, pour 100 000 habitants selon cette méthode de calcul, 47 km² sont artificialisés, contre 26 en Italie, et 30 en Espagne¹⁸.

focus sur

MESURER L'ARTIFICIALISATION

Les surfaces artificialisées désignent toute surface retirée de son état naturel, forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie (habitation, usage commercial), revêtue (voiries, aires de stationnement) ou fortement modelée par l'activité humaine (chantiers, carrières, mines, décharges, ainsi que les espaces « verts » artificialisés comme les jardins urbains). Deux-tiers des sols artificialisés sont recouverts d'une couche imperméable.

Trois principales sources mesurent l'artificialisation :

- l'enquête européenne CORINE Land Cover, interprète des données satellitaires mais certaines surfaces revêtues comme les routes échappent à son analyse ;
- l'enquête Teruti-Lucas, du ministère de l'agriculture, observe l'occupation du sol sur des points localisés sur des photos aériennes. Elle permet de disposer de séries longues homogènes de 1982 à 2018 et d'une analyse fine des surfaces artificialisées et imperméabilisées ;
- la statistique agricole annuelle propose enfin une synthèse de différentes sources.

Ces méthodologies offrent des images très différentes des rythmes et des surfaces artificialisées. Néanmoins, les tendances observées sur plusieurs années sont cohérentes : l'artificialisation des sols progresse malgré les tentatives de l'enrayer¹⁹.

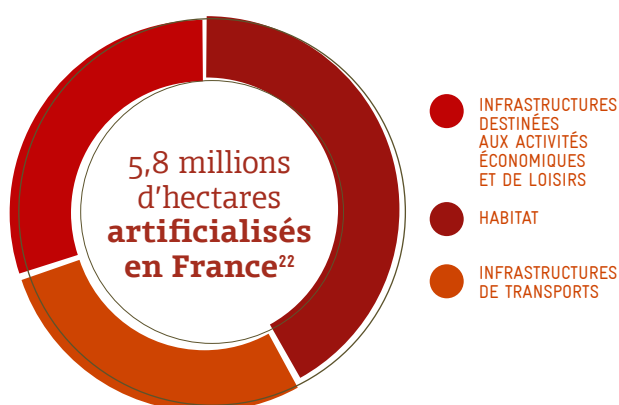
Des terres agricoles en perte de vue

Les terres agricoles, premières victimes. Moins bien protégées que les espaces naturels et forestiers, les terres agricoles sont les premières victimes de l'artificialisation. Entre 2006 et 2014, les deux-tiers

17. Agreste, *L'occupation des sols entre 1982 et 2018*, avril 2021 | 18. France Stratégie, *Objectif «zéro artificialisation nette» : quels leviers pour protéger les sols ?*, 2019 | 19. *Ibid.*

de l'artificialisation des terres se sont effectués aux dépens des terres agricoles, et un tiers aux dépens des espaces naturels et forestiers²⁰. Les terres périurbaines présentent souvent de bonnes ou très bonnes caractéristiques agricoles et disposent de réserves utiles en eau puisque, historiquement, les grandes villes se sont avant tout installées sur des terres fertiles pour nourrir leur population. Si elles ne sont pas protégées, elles sont aisément convertibles à d'autres usages plus urbains. L'intérêt porté aux terres proches des zones urbaines ou littorales pousse d'ailleurs les propriétaires à anticiper le changement d'usage de leurs terrains, qui deviendront constructibles, dans la perspective d'une plus-value financière. Ainsi, des terres agricoles sont laissées à l'abandon dans l'attente de leur classement en zone « à urbaniser ». Dans le Var, le potentiel de terres agricoles aujourd'hui non cultivées est estimé à 32 700 ha, soit 45 % de la surface agricole utile du département²¹. Si les friches représentent un répit pour une nature à bout de souffle en lisière des villes, elles risquent pour la plupart d'être coulées sous du béton.

L'artificialisation croissante des terres agricoles intensifie mécaniquement la pression sur la surface restante de terres consacrées à l'agriculture. D'autant plus que les usages non alimentaires vont croissants (production de biomasse pour les énergies renouvelables, emplacements pour panneaux solaires, exploitation de matières premières, etc.). Cette concurrence participe à la hausse des prix des terrains et favorise l'intensification industrielle des pratiques agricoles sur les terres restantes, avec ses effets délétères sur l'environnement.



L'artificialisation, pour qui, pour quoi. L'imaginaire dominant veut que le développement public passe par le béton. Un territoire qui se développe est un territoire où la puissance publique aménage l'espace pour que les entreprises s'installent facilement (sur des zones rendues constructibles et viabilisées) et que les travail-

leurs et consommateurs puissent se loger et circuler en voiture. Ces considérations fondent la position de nombre d'élus locaux que l'on a appelés les « élus bâtisseurs » (ce qui n'a pas toujours été un compliment). L'argument de l'emploi est aussi régulièrement avancé, en particulier pour étendre des zones économiques et construire des centres commerciaux en périphérie des villes. Pourtant peu d'études scientifiques en évaluent l'impact réel, les emplois créés étant contrebalancés au moins partiellement par le déclin des centres urbains²³.

Considéré sous le seul prisme de la rentabilité, un espace construit est un espace qui produit plus de valeur ajoutée par unité de surface. D'un côté, les loyers cumulés empochés par le propriétaire d'un logement loué, même au tarif social, sont toujours plus profitables que la production agricole des terres les plus fertiles sur la même surface (il n'y a que les vignes dans les grands crus comme en Champagne qui puissent peut-être rivaliser). De l'autre, la fiscalité locale, qui lie les revenus des communes à la surface des entreprises et des logements, incitant les collectivités à artificialiser des terres pour assurer les recettes nécessaires à l'action publique. Résultat : la construction de logements se poursuit en majeure partie dans des zones où l'accès au logement n'est pourtant pas un problème²⁴.

Entre 2006 et 2014 plus de la moitié des surfaces artificialisées l'ont ainsi été pour de l'habitat individuel²⁵, l'étalement de la population, plus que la croissance démographique, constituant un facteur important de pression sur les sols. Le foncier économique (entreprises, zones commerciales, logistique, loisirs) couvre pour sa part 30 % des surfaces artificialisées. Cela représente 1,7 million d'hectares, une surface qui pourrait nourrir la population de la région PACA.

DES CONSÉQUENCES IRRÉVERSIBLES SUR LES ÉCOSYSTÈMES

L'impact des sols imperméabilisés. Deux-tiers des sols artificialisés sont imperméabilisés²⁶, principalement revêtus ou stabilisés, destinés aux routes, trottoirs, parkings, aéroports, installations portuaires, zones commerciales et entrepôts logistiques. Or, l'imperméabilisation des sols a des impacts environnementaux particulièrement dommageables. La couverture du sol par une surface imperméable

perturbe tout le fonctionnement de l'écosystème, qu'il s'agisse du cycle atmosphérique, de l'eau et des éléments nutritifs. Elle altère la capacité du sol à fournir de nombreuses fonctions écosystémiques dont la production de biomasse, la régulation de la qualité de l'eau, la régulation du climat ou encore l'amélioration de la qualité de vie en ville.

« Les sols scellés sont à la fois les plus pauvres en activité biologique et biodiversité, les plus susceptibles de provoquer le ruissellement des eaux pluviales, et à contribuer à la formation d'îlots de chaleur urbains. »

Selon le rapport d'expertise collective de l'INRA et de l'IFSTTAR²⁷

Perturber le cycle de l'eau

Se couper des capacités de rétention d'eau des sols. Un sol parfaitement fonctionnel peut stocker jusqu'à 3750 tonnes d'eau par hectare. Imperméabiliser, c'est empêcher d'utiliser cette capacité de rétention d'eau des sols et de la végétation qui s'y développe²⁸. Or l'infiltration des eaux pluviales réduit le risque de crue et d'inondation, en augmentant le temps que mettent ces eaux à rejoindre les rivières. Elle réduit également les épisodes de sécheresse et le recours à l'irrigation, l'eau retenue dans le sol étant en grande partie utilisable par les plantes. En outre, la diminution des zones humides, des puits naturels et des sols non imperméabilisés, couplée à l'expansion des villes le long d'anciens lits fluviaux, fait augmenter le risque d'inondation alors que les événements extrêmes se multiplient.

Compliciter l'alimentation en eau des villes. La concentration urbaine et l'imperméabilisation des sols des villes font également peser des risques sur les ressources en eau des villes. D'un côté, les zones urbanisées génèrent une demande énorme en eau douce. De l'autre, elles doivent récupérer et acheminer toute l'eau de pluie aussi rapidement que possible vers les égouts pour éviter les inondations, limitant la réalimentation des nappes souterraines dans lesquelles l'eau des villes est puisée. Or l'eau est déjà périodiquement une ressource rare dans de nombreuses villes européennes, et le manque d'eau va devenir plus fréquent avec le réchauffement de la planète.

Fragiliser la biodiversité

Fragmenter les paysages et déconnecter les habitats des animaux. Les réseaux de transport ont une emprise de plus en plus forte et visible sur les territoires, et particulièrement en France, où la densité des infrastructures routières est particulièrement importante. Routes et voies de chemin de fer fractionnent et réduisent les habitats naturels des animaux tandis que leur traversée entraîne une mortalité importante²⁹.

Détruire la diversité biologique terrestre et souterraine. Les sols sont enfin essentiels à la survie de la plupart des espèces, qui en sont tributaires pour se reproduire, nidifier ou pour s'alimenter³⁰. Les scientifiques estiment qu'au moins un quart des espèces vivent dans les sols. Les micro-organismes y jouent un rôle fondamental dans la décomposition de la matière organique et dans le recyclage de nutriments et, en définitive, dans le captage et le stockage du carbone.

Contribuer aux émissions de gaz à effet de serre (GES)

Carbone : un réservoir percé. La matière organique du sol est l'un des indicateurs de leur qualité, c'est elle qui en favorise la fertilité et qui va influencer le stockage du carbone. Or les sols sont un des principaux milieux de stockage naturel de carbone, sous la forme de matières organiques, en particulier dans la couche de terre arable de surface. Or, cette couche de terre est généralement arrachée pendant les travaux de construction, libérant une part importante de ses réserves de carbone, avec pour conséquence l'émission de CO₂ dans l'atmosphère³¹. Selon l'évaluation EFES, plateforme gouvernementale sous l'égide du ministère de la Transition écologique et solidaire, la poursuite des tendances d'artificialisation actuelles jusqu'en 2050 conduirait à un déstockage de CO₂ équivalent à 75 % des émissions françaises de l'année 2015, prise en référence³².

20. Agreste, enquête Teruti-Lucas | 21. Chambre d'agriculture et Safer, (Re)développer les espaces agricoles en région PACA, 2020 | 22. France Stratégie, Objectif « zéro artificialisation nette », op.cit. Chiffres tirés de l'enquête Teruti-Lucas | 23. INRA, IFSTTAR, Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols : déterminants, impacts et leviers d'action, 2017 | 24. Commissariat général au développement durable, Objectif zéro artificialisation nette, 2018 | 25. Agreste, L'artificialisation des terres de 2006 à 2014 : pour deux tiers sur des espaces agricoles, 2015 | 26. INRA, IFSTTAR, op. cit. | 27. Ibid. | 28. Commission européenne, Lignes directrices pour limiter l'artificialisation des sols, 2012 | 29. INRA, IFSTTAR, op. cit. | 30. Ibid. | 31. Commission européenne, op. cit. | 32. Séquestration du carbone dans les sols agricoles français, 2019.

Renaturer les sols, mission impossible. Une fois artificialisé, un sol peut difficilement retourner à sa qualité naturelle car il faut déconstruire, dépolluer, désimpermeabiliser, décompacter, réintroduire de la végétation et le reconnecter aux écosystèmes naturels environnants. Le processus n'est pas impossible, mais il est très long, et les coûts sont estimés entre 90 et 300€ par mètre carré de terre³³, soit pour les 570km² artificialisés par an en France, un coût entre 50 et 170 milliards d'euros. L'idée de compenser l'artificialisation est donc techniquement et financièrement presque impossible. Compte tenu des conséquences quasi irréversibles de l'artificialisation, l'urgence est donc bien de limiter drastiquement toute destruction de ces espaces naturels, agricoles et forestiers. ●

ACTION PUBLIQUE DES PROMESSES EN BÉTON ARMÉ

Des documents de planification territoriale incapable de juguler l'artificialisation. Les documents d'urbanisme jouent théoriquement un rôle déterminant pour préserver les terres agricoles puisqu'ils définissent la vocation des terres sur le long terme dans le cadre d'un projet global pour le territoire³⁴. Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLU-I) permettent notamment de réglementer l'usage des sols et de limiter en théorie la consommation et le mitage des terres agricoles. À l'échelle régionale, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) définit la stratégie et les objectifs d'aménagement et tente une conciliation entre protection des zones naturelles d'un côté, et développement économique de l'autre. Cependant, force est de constater que ces instruments n'ont pas permis de stopper l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers, fortement subordonnée à l'action des collectivités. Deux dispositifs introduisent par ailleurs des protections réglementaires fortes pour assurer une préservation sur le long terme : les zones agricoles protégées (ZAP) et les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), qui peuvent être engagés à l'initiative des collectivités. Mais l'établissement de catégories dans les zones à protéger revient à opposer les espaces agricoles et les autres espaces naturels et forestiers, ce qui n'est pas souhaitable.

De nombreux espaces agricoles comme les prairies peuvent être des espaces naturels, quand le reste des terres agricoles peuvent le (re)devenir, par des pratiques contribuant au maintien de la biodiversité.

Des outils réglementaires contestés. Plus récemment, la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 inscrit la lutte contre l'artificialisation des sols dans les domaines de compétence des SRADDET. À compter de la promulgation, les régions disposent d'un délai d'un an pour limiter le rythme d'artificialisation par tranches de dix ans, en l'associant à un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à terme. Ainsi l'objectif fixé pour les dix prochaines années doit limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers à la moitié de celle observée au cours des dix années précédentes³⁵. Mais là encore, les outils réglementaires sont contestés et les pouvoirs publics comme les particuliers sont soumis à des injonctions contradictoires fortes. La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est le plus souvent sacrifiée aux besoins de développement de l'activité économique (et des pressions pour la simplification des normes environnementales jugées trop contraignantes), de la rentabilité financière à court terme sur leurs territoires (pour les collectivités) et leurs terres (pour des particuliers qui souhaitent changer l'usage de leurs terres) ou de la fiscalité locale. Quelques mois à peine après l'adoption de la loi, Régions de France et l'Association des Maires de France appelaient dans un communiqué commun à un allongement d'un an minimum du délai d'intégration de l'objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols dans leur SRADDET³⁶.

Par ailleurs l'objectif final de zéro artificialisation nette des sols en 2050 fixé par la loi sous-entend que l'on peut compenser la perte par une récupération. Personne ne sait recréer de la terre vivante à un coût supportable pour l'économie. La compensation des surfaces n'est donc pas suffisante puisqu'elle ne garantit pas une compensation des fonctionnalités. ●

33. Harold Levrel, *Les compensations écologiques*, 2020 | 34. Terre de Liens, *Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales*, 2021 | 35. CEREMA, *La loi du 22 août 2021 intègre les enjeux d'artificialisation des sols dans le SRADDET*, septembre 2021 | 36. Régions de France, *Communiqué de presse*, novembre 2021.



« Ici à Aubagne, l'extension de la zone commerciale Auchan a fait grimper les prix jusqu'à 120 000€ l'hectare. Un prix inaccessible pour une installation agricole et un tapis rouge pour le béton ! »



ÉRIC TOCÙ
ADMINISTRATEUR
DE TERRE DE LIENS
PACA

En Provence, la pression immobilière est continue et tout ce qui peut être artificialisé a de la valeur. Les terres agricoles n'ont pas échappé à cette logique ! Le principe est simple, les promoteurs de tous bords achètent des terres et misent sur leur devenir constructible. De cette façon, ils font monter les enchères.

En 30 ans, le prix des terres s'est ainsi littéralement envolé, allant jusqu'à plus de 120 000€ l'hectare (contre 6 000€ en moyenne en France). Quel agriculteur peut décemment investir 120 000€ dans un hectare de terre ?

La mécanique est d'autant plus alarmante, qu'elle est irréversible, car bien qu'encadrés par la Safer, les prix sont aujourd'hui calculés sur la base des transactions passées.

Ici à Aubagne, la zone commerciale de l'hypermarché Auchan est un exemple criant. Sur cette zone, les structures immobilières du groupe ont fait de la réserve foncière pendant 30 ans. Peu à peu, l'hypermarché qui s'était

implanté dans les années 70 a multiplié sa surface, grignotant les terres agricoles hectare après hectare.

Dans ce bassin de vie dont la production maraîchère fournissait traditionnellement toute la région, la prise de conscience a émergé plus fortement dans les années 2000 à 2010, poussée notamment par les élus locaux.

En parallèle, Terres de Liens PACA voyait le jour.

Alors, en 2009, quand la société Immochan s'est positionnée pour l'acquisition de 2,7 ha de terres, la Safer a préempté les terres et révisé leur prix à la baisse. Après débats et expertises, le tribunal en a fixé le prix à 134 000€ l'hectare. Restait à savoir quel agriculteur achèterait des terres à ce prix-là. Aucun.



© Laurence Geaill Terre de Liens

C'est là que s'est révélée la force de l'action publique et citoyenne. Grâce à la mobilisation citoyenne, Terre de Liens a acquis ces terres, et la communauté de communes, un logement pour le fermier. Ensemble, nous avons permis à la ferme maraîchère des Jonquiers de s'installer.

Franck Silam, maraîcher en agriculture biologique, est installé sur la Ferme Terre de Liens des Roselières.

Aubagne [13]

Au sein de Terre de Liens les débats ont été houleux: pourquoi acheter des terres à ce prix-là? Quelle valeur ont seulement 2,7 ha de terres? Nous n'avons pas lâché parce que nous savions que ces hectares étaient le symbole de la lutte contre l'artificialisation. Et on a eu raison! Car cette acquisition a marqué un tournant et nous a permis plus tard d'acquérir des surfaces supplémentaires pour installer la ferme des Roselières. Aujourd'hui, l'enjeu est de sécuriser définitivement cette seconde ferme dont un hectare, propriété du groupe Auchan, est louée au fermier.

Ces réussites montrent qu'il est possible de freiner une dynamique d'artificialisation, mais elles sont aussi l'arbre qui cache la forêt. À Aubagne, sur cette zone, nous savons que 17 ha pourraient encore être bientôt artificialisés. Plus au nord, à Pertuis dans le Val de Durance, le maire prévoit d'artificialiser 84 ha de terres riches et fertiles pour étendre une zone d'activité. C'est totalement à contre-courant des préoccupations actuelles, à l'heure où la population réclame une alimentation sécurisée, bio et locale!

En PACA par ailleurs, les candidats à l'installation agricole ne manquent pas. Nous allons continuer notre mobilisation pour montrer que des alternatives au béton existent et qu'elles marchent!

Terre de Liens

Grâce à l'engagement des citoyens, Terre de Liens achète des terres agricoles pour installer durablement des paysans, et sanctuarise ainsi la vocation agricole et alimentaire de ces terres.

92 %
des cours
d'eau surveillés
SONT POLLUÉS
PAR DES PESTICIDES³⁷



1/5^e
des sols
français

SONT MENACÉS D'ÉROSION³⁸



SOIT LE 2^E POSTE
D'ÉMISSIONS NATIONAL⁴⁰



LE GRENELLE DE
L'ENVIRONNEMENT FIXAIT EN 2009
L'OBJECTIF DE RÉDUIRE DE 50 %
L'USAGE DE PESTICIDES EN 10 ANS

leur utilisation
a progressé de 12 %

ENTRE 2009 ET 2016⁴¹

« Le haut niveau de productivité rendu possible par l'intensification de l'agriculture s'est réalisé au prix d'atteintes à la biodiversité et à la qualité des sols, qui érodent lentement mais sûrement le capital productif agricole, compromettant par là-même notre capacité future à produire. »

Rapport du sénat « Vers une alimentation durable : un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France », 2020

Hormis l'artificialisation, les terres subissent de très fortes dégradations sous l'effet des activités humaines, dont l'agriculture conventionnelle, qui cherche à maximiser la production par l'utilisation importante d'intrants comme les engrais chimiques ou les pesticides. Ceux-ci portent atteinte à l'ensemble de l'écosystème, tuant les insectes et invertébrés indispensables au fonctionnement des sols, polluant les rivières et les milieux aquatiques, détruisant les habitats naturels et les sources de nourriture des animaux.

Ces pratiques agricoles ne sont pas durables en termes de consommation de ressources naturelles, d'impacts sur le climat et la biodiversité ou encore de santé. Poursuivre dans cette voie, c'est hypothéquer définitivement la capacité de la terre à nous nourrir et à faire vivre les espèces animales et végétales qui en dépendent. D'autres techniques agricoles existent pour limiter le travail du sol, supprimer les pesticides, diminuer les doses d'intrants et favoriser le recyclage du carbone dans le sol. Ces techniques proposent de produire avec la terre et son écosystème et non à ses dépens. Elles ont la capacité de produire une alimentation saine pour l'ensemble des Français, tout en respectant l'environnement et la biodiversité.

37. France Nature Environnement

38. Ademe | 39. Programme STOC de Vigie Nature | 40. CITEPA | 41. Cour des Comptes

Dégradations des sols : des milieux qui ne fonctionnent plus

L'ÉTAT ALARMANT DES SOLS AGRICOLES

De multiples menaces pour la santé des sols.

L'état des sols se dégrade de manière accélérée, en prise avec différents phénomènes physiques et chimiques. Outre l'artificialisation, une part importante des sols est en situation critique d'érosion ou de tassement. Au cœur des cycles atmosphérique et de l'eau, la composition des sols subit les effets de nos activités, contaminations, déséquilibres nutritifs, qui peuvent entraîner une modification durable de leur composition chimique, avec des conséquences comme l'acidification ou la salinisation.

L'agriculture conventionnelle, un accélérateur de l'érosion et du tassement des sols.

Certaines pratiques agricoles augmentent la sensibilité des sols à l'érosion (déplacement de la partie superficielle des sols sous l'effet du vent ou de la pluie) et au tassement (diminution de l'espace disponible entre les particules du sol), problématiques pour la circulation de l'eau et de l'air. L'utilisation de machines de plus en plus lourdes notamment aggrave ainsi le tassement des sols, qui dégrade la capacité de rétention d'eau des sols. Lors des précipitations, le ruissellement de l'eau se fait donc en surface, accélérant à son tour l'érosion. Le surpâturage, l'absence de haies, de taillis et de bandes enherbées rendent également les sols plus vulnérables. Ces phénomènes conjugués entraînent une perte en matière organique et un déclin de la biodiversité, dommageable pour les sols. Dans sa forme la plus visible, l'érosion se manifeste par

traînant une diminution des rendements des récoltes et une perte de production (à l'échelle européenne, la perte de production due à l'érosion est estimée à 1,25 milliard d'euros par an⁴³).

Des sols pollués. Trafic automobile et autres émissions atmosphériques polluantes, ruissellement des eaux de pluie sur les toitures et les voiries, certains sols, en particulier urbains, présentent des risques de contamination réels pour le sous-sol et des risques toxiques pour l'homme et son environnement⁴⁴. Les sols agricoles sont également impactés par les intrants utilisés. Pour fertiliser les terres, l'épandage de boues de station d'épuration ou d'effluents d'élevage⁴⁵ est une pratique intéressante qui ramène du carbone dans les sols, mais leur utilisation en excès peut déséquilibrer le bon fonctionnement des sols et contaminer les écosystèmes s'ils sont présents en trop grande quantité. Ainsi, même en agriculture biologique tout traitement doit être mûrement réfléchi. Quant aux pesticides, la plupart ne sont pas sélectifs et ont des conséquences dramatiques sur la biodiversité. En utilisant des produits chimiques pour traiter un problème, on porte atteinte à l'ensemble de l'écosystème associé : élimination d'insectes nécessaires pour la pollinisation des fleurs et des cultures, dégradation de la qualité des sols, fragilisation de la plante elle-même, etc.⁴⁶ Malgré les objectifs de réduction des produits phytopharmaceutiques fixés dans les plans Ecophyto depuis 2008, les ventes pour usage agricole ont augmenté de 15 % entre la période 2009-2011 et la période 2017-2019⁴⁷.

L'érosion menace 18 % des sols français.⁴²

18 %

des glissements de terrains ou des coulées de boue, qui peuvent avoir des conséquences dramatiques. L'érosion et le tassement peuvent donc provoquer, à long terme, une dégradation irréversible des sols, en-

42. ADEME, *Sols agricoles, une ressource précieuse*, 2020 | 43. Agence européenne pour l'environnement, *State of environmental resources*, 2020 | 44. INRA, IFSTTAR, *op.cit.* | 45. ADEME, *Sols agricoles, op.cit.* | 46. Ministère de la transition écologique, *Lutte contre les pollutions de l'eau*, mars 2021 | 47. NatureFrance, *Évolution de la consommation de produits phytosanitaires en usage agricole*, août 2021.

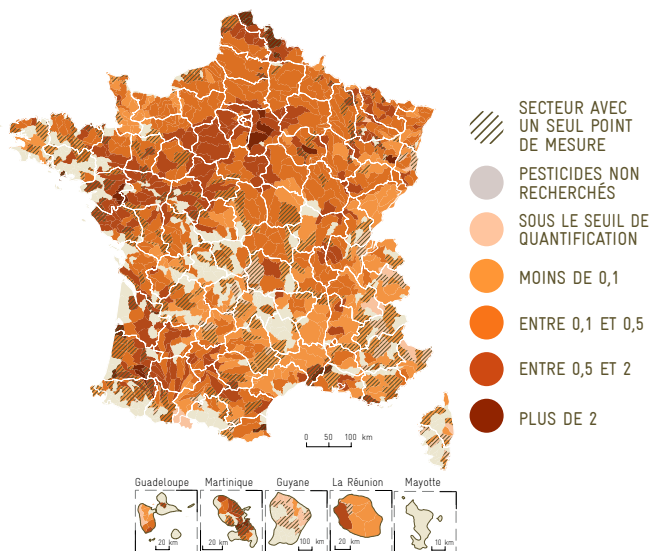
LES ÉCOSYSTÈMES LIÉS AUX TERRES AGRICOLES, VICTIMES DE PRATIQUES DESTRUCTRICES

Des pollutions qui se retrouvent dans l'eau.

Les dégâts produits par les excès d'azote, apportés notamment sur les cultures sous forme d'engrais minéraux de synthèse ou d'effluents d'élevage, deviennent insoutenables : pollution atmosphérique liée au processus de production des engrais azotés de synthèse comme dans la phase post-épandage, contamination de l'eau par les nitrates, prolifération d'algues toxiques, etc. Fortement solubles dans l'eau, les nitrates figurent ainsi parmi les polluants les plus problématiques des eaux souterraines. En 2017, selon les chiffres fournis par le programme d'actions national nitrates du gouvernement, plus de 60% des eaux souterraines dépassent le seuil de la présence naturelle des nitrates dans les nappes et 13% de ces eaux dépassent la limite de 50 mg/L en 2018 – 2019⁴⁸.

PESTICIDES DES EAUX DE SURFACE⁴⁹

CONCENTRATION TOTALE MOYENNE EN PESTICIDES DES EAUX DE SURFACE EN 2014 PAR SOUS-SECTEUR HYDROGRAPHIQUE (µg/l)



Des systèmes de production simplifiés. À mesure que les surfaces par ferme ont augmenté, celles-ci se sont spécialisées sur un nombre réduit de cultures, avec des systèmes de production simplifiés⁵⁰. En 2010, 81,7% des surfaces cultivées en France étaient couvertes par les cinq cultures dominantes de céréales (blé tendre, orge, maïs) et d'oléagineux (tournesol et surtout, colza)⁵¹ et un nombre réduit de variétés pour chacune de ces cultures. Ces transformations, récentes à l'échelle de l'agriculture, ont nécessité l'arrachage des haies, bosquets ou maquis pour ouvrir les espaces et permettre le travail des machines agricoles. Le linéaire de haies a ainsi été divisé par trois au cours du XX^e siècle⁵². L'Observatoire

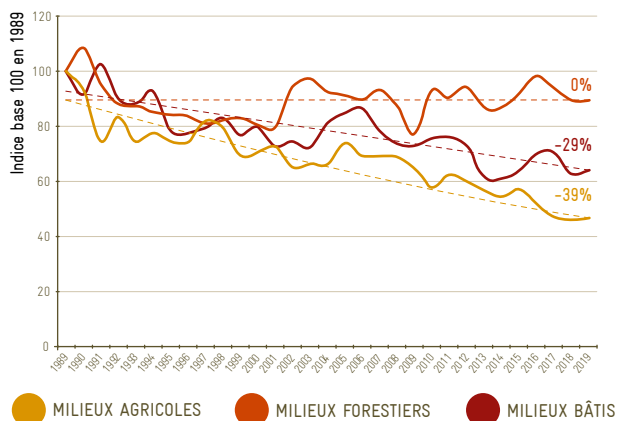
national de la biodiversité estime que moins de 12% des territoires agricoles français sont aujourd'hui couverts par des éléments structurants favorables à la biodiversité⁵³. Outre l'homogénéisation du paysage, la disparition de ces éléments semi-naturels a entraîné une baisse de la biodiversité, la capacité d'accueil des différentes espèces dépendant en partie de la complexité des paysages.

Des pressions insoutenables pour la biodiversité.

Le récent rapport de la Commission européenne sur *L'état de conservation de la nature dans l'Union européenne*⁵⁴ pointe la responsabilité de l'agriculture dans la destruction de la biodiversité, la qualifiant de principale pression mettant en danger tant les habitats que les espèces au sein de l'Union européenne. Les populations d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles subissent notamment un déclin alarmant, accusant une baisse de près de 40% en métropole ces trente dernières années⁵⁵. Selon les spécialistes, le suivi de ces espèces représente malheureusement un bon indicateur du déclin plus global de la biodiversité et de la dégradation des milieux agricoles, du fait de leur position élevée dans les chaînes alimentaires⁵⁶. Touchées par les mêmes causes, plus de la moitié des populations de chauves-souris ont disparu de métropole entre 2006 et 2019⁵⁷.

ÉVOLUTION DE L'ABONDANCE DES POPULATIONS D'OISEAUX COMMUNS SPÉCIALISTES EN MÉTROPOLE⁵⁵

TENDANCE OBSERVÉES SUR LA PÉRIODE 1989-2019



Les invertébrés (insectes, araignées, etc.) disparaissent aussi à un rythme effroyable selon les observations de Nature France. Ils ont pourtant un rôle écologique et agricole fondamental. Les vers de terre jouent notamment un rôle indispensable pour le fonctionnement des sols : ils rendent la terre plus stable et moins sensible à l'érosion, favorisent l'accès des végétaux à l'eau et à la nourriture, permettent le recyclage des déchets organiques, la fertilisation des sols et améliorent la productivité des cultures⁵⁸. Certains jouent un rôle de contrôle des ravageurs comme la

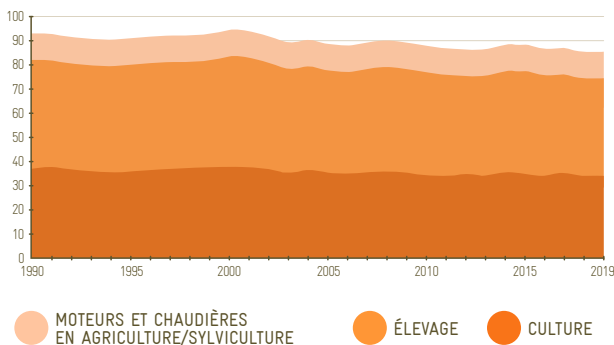
coccinelle, un ennemi naturel des pucerons. Ils jouent enfin un rôle fondamental pour la pollinisation : 35 % de ce que nous mangeons (production de fruits, de graines) dépend de la pollinisation par les insectes⁵⁹.

DANGEREUSES CONSÉQUENCES POUR LE CLIMAT

L'agriculture, deuxième émetteur de gaz à effet de serre (GES). En émettant trois gaz principaux (méthane, protoxyde d'azote et dioxyde de carbone), l'agriculture contribue à hauteur de 19 % des émissions de GES françaises en 2019.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA SYLVICULTURE⁶⁰

En millions de tonne de CO₂ eq.



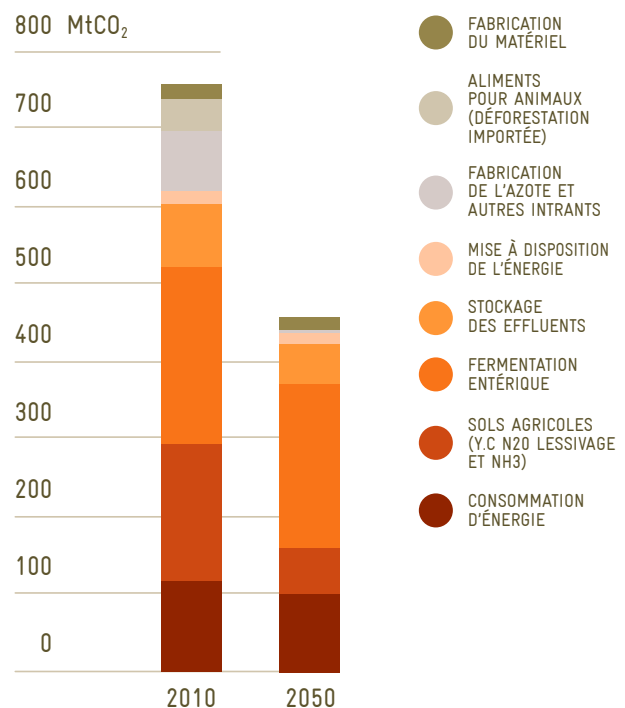
L'élevage est la principale source d'émissions de méthane. Les cultures sont les principales responsables du protoxyde d'azote dégagé par le secteur, provenant des apports azotés sur les sols cultivés avec l'épandage de fertilisants. À cela s'ajoutent les émissions de CO₂, issues des consommations d'énergie fossile par les engins agricoles⁶¹. Le méthane et le protoxyde d'azote représentent la très grande majorité des émissions de GES d'origine agricole (et les calculs ne prennent pas en compte les émissions liées à la production des engrais, pesticides et herbicides). Or leur pouvoir de réchauffement global à 100 ans est bien plus élevé que celui du dioxyde de carbone : 298 fois plus pour le protoxyde d'azote ; 25 fois plus pour le méthane. Malgré les engagements de la France et du secteur, les émissions de GES de l'agriculture ont très peu évolué ces trente dernières années.

Des émissions largement liées aux choix de modes de production. Par les méthodes qu'ils emploient, les agriculteurs peuvent fortement influencer sur la qualité des sols et des écosystèmes des milieux agricoles. En apportant au sol de la matière

organique (résidus de culture, fumier, etc.), en développant les haies et bandes enherbées et en organisant une rotation des cultures intégrant des légumineuses, ils participent à augmenter la teneur en matière organique et favorisent le développement de la biodiversité. En diminuant l'utilisation d'intrants chimiques (engrais, pesticides), ils peuvent limiter la pollution des sols. Une récente étude menée par le FiBL, un des principaux instituts mondiaux de recherche pour l'agriculture biologique, dans le cadre d'une expérimentation en champ visant à comparer sur le long terme les systèmes bio et conventionnels conclut à des émissions de protoxyde d'azote à l'hectare de 40 % inférieures dans les systèmes bio⁶². Plus globalement, dans son scénario *Ten years for agroecology*, l'Institut de développement durable et des relations internationales (IDDRI) estime qu'il serait possible de réduire de 40 % les émissions de GES du secteur agricole en agissant sur les différents postes d'émission⁶³. ○

POTENTIEL DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES⁶⁴

SOUS LE SCÉNARIO TYFA COMPARÉ À 2010



48. Programme d'actions national nitrates | 49. MTES, *Environnement et agriculture, les chiffres clés*, 2018 | 50. Christophe Bonneuil, « La "modernisation agricole" comme prise de terre par le capitalisme industriel », *Terrestres*, juillet 2021 | 51. Agreste, Recensement agricole 2010 | 52. INRA, *Agriculture et biodiversité, valoriser les synergies*, 2008 | 53. *Ibid.* | 54. Rapport de la Commission européenne sur l'État de conservation de la nature dans l'Union européenne du 15/10/2020 | 55. NatureFrance, *Évolution des populations d'oiseaux spécialistes* | 56. notre-environnement.gouv.fr | 57. NatureFrance, *Évolution des populations de chauve-souris* | 58. NatureFrance, *Les espèces* | 59. ecologie.gouv.fr | 60. CITEPA, *Rapport Secten*, 2020 | 61. *Ibid.* | 62. FNAB, *Agriculture et changement climatique*, 2020 | 63. IDDRI, *Une Europe agroécologique en 2050: une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine*, 2018 | 64. *Ibid.*

ACTION PUBLIQUE

DES RÉPONSES TIMIDES ET CLOISONNÉES

Des sources éparpillées. Selon l'Agence européenne pour l'environnement, il y a un vrai manque d'instruments juridiquement contraignants quant à la protection des sols⁶⁵. En France, les éléments qui régulent et protègent les sols sont éparpillés dans différents textes, tandis que la prise de conscience de la dégradation des sols fait apparaître cet élément dans de nombreuses stratégies et objectifs plus ou moins ambitieux, mais rarement contraignants. Le Code de l'urbanisme (article L.101-2) prête aux collectivités publiques un rôle pour *la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol* [...] sans qu'il existe de définition de la qualité du sol. La loi Climat et résilience, récemment adoptée, prévoit une protection quantitative des sols, en donnant un cadre à la consommation des espaces, cependant, le sol n'est pas reconnu comme patrimoine de la nation, et par là, comme écosystème à part entière. Le 23 juillet dernier, le Sénat a voté à l'unanimité une résolution pour relancer l'élaboration d'une directive européenne sur la protection des sols et la prévention de leur dégradation⁶⁶. Selon la Commission européenne, une législation pourrait voir le jour en 2023.

« L'État pourrait davantage influencer sur les modes de production et les filières par l'exercice de ses compétences normatives, de régulation et d'information. »

Constata la Cour des comptes

Peu d'avancées sur les orientations agricoles. Depuis 2008, les plans Ecophyto visent à accompagner la réduction des usages et des effets des produits phytosanitaires, communément appelés pesticides. Dix ans après, malgré des actions mobilisant des fonds

publics importants (estimés, pour 2018, à environ 400 millions d'euros⁶⁷), la Cour des comptes constate dans un référé adressé au Premier ministre en novembre 2019, que *« les effets des plans Ecophyto demeurent très en deçà des objectifs fixés »* et que *« l'État pourrait davantage influencer sur les modes de production et les filières par l'exercice de ses compétences normatives, de régulation et d'information »*. La stratégie nationale biodiversité devrait être adoptée prochainement, avec l'ambition d'améliorer nos connaissances sur la biodiversité des sols et de développer les pratiques agricoles et forestières permettant de la conserver, de la restaurer et de la valoriser. Affaire à suivre.

Une prise en compte dans les stratégies climat. C'est probablement dans la lutte contre le changement climatique que l'action publique a été la plus active. Plan climat, stratégie nationale bas carbone (SNBC), les objectifs pleuvent, mais les applications concrètes se font désirer. Le plan climat prévoit en effet de transformer nos systèmes agricoles pour conserver et améliorer le captage du carbone dans les sols. Quant à la SNBC, elle prévoit le développement de l'agroécologie et la réduction des consommations d'énergie pour diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole entre 1990 et 2050. Faut-il rappeler que tous les autres secteurs ont des objectifs un tant soit peu plus ambitieux: décarboner complètement leur production à l'horizon 2050? ●

65. Agence européenne de l'environnement, *op.cit.* | 66. Sénat, résolution du 23 juillet 2021 | 67. Cour des comptes, *Référé sur le bilan des plans Ecophyto*, novembre 2019 | 68. *Ibid.*



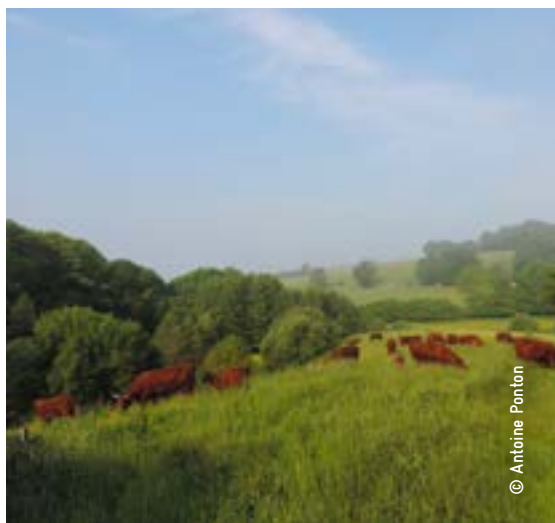
« Être paysan, c'est une autre façon d'être acteur d'un territoire, plus petit qu'une réserve naturelle, mais en étant tellement plus efficace ! »



ANTOINE PONTON
FERME DE
LA GIRAUDIÈRE

Il y a 8 ans, alors chargé de mission environnement pour des espaces naturels, j'ai décidé d'être paysan pour avoir un impact encore plus concret et positif sur le terrain. Sur ma ferme Terre de Liens de la Giraudière, j'ai choisi l'élevage et la polyculture et pour chacune de ces productions, la notion de biodiversité est partout !

Un troupeau de vaches par exemple, c'est un incroyable outil pour maintenir des espaces herbacés. Mes vaches transforment de l'herbe en protéines et excrètent un super fertilisant. La bouse est par ailleurs le lieu



de rendez-vous de plein d'animaux. C'est plutôt vertueux comme système dès lors qu'on n'est pas dans une pratique intensive et de saturation. En organisant le pâturage tournant, tous les deux à trois jours mes vaches changent également de pré et sont ainsi moins attaquées par les parasites présents dans les bouses. L'accès à une haie où elles peuvent naturellement cueillir des plantes avec du tanin renforce aussi leurs défenses immunitaires. De cette façon, je n'ai jamais vermifugé mes animaux.

Aujourd'hui, dans les réserves naturelles, plutôt que d'intervenir mécaniquement, on cherche à implanter des herbivores de façon extensive. C'est bien la preuve que les paysans sont au cœur de la protection de la biodiversité !



En parallèle de l'élevage, la production de céréales me permet d'installer des plantes annuelles messicoles telles que le coquelicot, le bleuet ou l'alchémille des champs qui a quasiment disparu à cause des pesticides. Un champ labouré une fois tous les huit ans n'est pas traumatisé. Au contraire, cela stimule une levée de graine intéressante. Pour le fauchage, les outils conventionnels fauchent en moyenne sur huit mètres de largeur et ne laissent aucune chance à l'animal. J'ai donc adapté mes techniques en me bricolant une barre d'effarouchement. Avec ses chaînes qui pendent et font du bruit, elle permet de

Sur 34 ha, Antoine Ponton fait de sa ferme un refuge de biodiversité.

Saint-Georges-sur-Erve [53]



prévenir la faune. Et en fauchant sur seulement 2,5 m de largeur et à une allure modérée de 5 km/h quand la moyenne est à 15 km/h, je permets là encore à la faune de se préparer. À cela s'ajoutent enfin un ou deux tours de la parcelle à pied et un fauchage depuis le centre vers l'extérieur. C'est ce que j'appelle le fauchage sympathique!

Bref, ce n'est pas à la nature de s'adapter à notre système, mais à nos techniques de s'adapter à la nature. Il n'y a pas de méthode unique pour favoriser la biodiversité. Elles dépendent du territoire, des productions, etc. Recréer une mare, reconstituer des haies, des murs de pierres, des nichoirs, chaque ferme doit développer et adapter ses pratiques à un écosystème unique. Pour favoriser l'entraide mutuelle nous faisons partie du réseau Paysan de Nature.

Terre de Liens

Les fermiers qui cultivent les terres que Terre de Liens a en propriété signent des baux ruraux intégrant des clauses environnementales afin de préciser juridiquement les objectifs communs autour de la protection de la qualité des sols, de la ressource en eau, de la biodiversité et de la préservation des paysages dans le cadre de l'activité agricole.



Des terres sans paysans

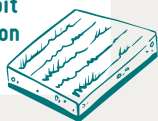
CONCENTRATION DES TERRES

des fermes moins nombreuses
et toujours plus grandes

ACCÈS À LA TERRE

un frein au renouvellement
des générations

La surface agricole moyenne d'une ferme est passée de **24 à 69 ha** entre **1988 et 2020** soit une augmentation de **183%**⁶⁹



ENTRE 2010 ET 2020

100 000 fermes
et 80 000
emplois agricoles
salariés

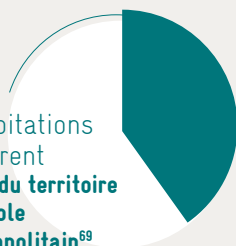
ONT DISPARU⁶⁹

GRANDES
EXPLOITATIONS
D'UNE SURFACE MOYENNE
DE 136 ha



REPRÉSENTENT 1 FERME SUR 5

Ces exploitations couvrent **40% du territoire agricole métropolitain**⁶⁹



« Une concentration excessive des terres agricoles divise la société, déstabilise le milieu rural et met en péril la sécurité alimentaire, ce qui nuit aux objectifs écologiques et sociaux européens. »

Rapport du Parlement européen sur l'état des lieux de la concentration agricole dans l'Union européenne, 2017

Les terres agricoles françaises se sont rapidement concentrées ces dernières décennies, en un nombre toujours plus faible de fermes. C'est le fruit des politiques agricoles françaises et européennes qui ont, dès les années 1960, organisé cette concentration permettant l'essor de l'agriculture dont nous héritons aujourd'hui, tournée sur la commercialisation d'une production agricole de masse. Si les effets destructeurs de ce modèle d'agriculture sont largement documentés, la concentration des terres se poursuit, poussée par une logique qui s'auto-alimente jusqu'à l'emballement. Le capital investi sur les fermes est tel qu'il rend très difficile l'installation de nouveaux agriculteurs pour remplacer ceux qui partent à la retraite. Ces derniers se tournent alors vers leurs pairs, désireux d'agrandir encore leurs unités de production ou vers de nouveaux investisseurs, parfois loin du secteur agricole.

Cette dynamique de concentration s'accompagne également de la destruction de centaines de milliers d'entreprises agricoles et d'emplois dans le secteur. La concentration des terres, tout comme la diminution constante et rapide du nombre d'agriculteurs, sont devenues des sources d'inquiétude majeures face à l'arrivée d'investisseurs non-agricoles davantage motivés par le profit.

Concentration des terres : des fermes moins nombreuses et toujours plus grandes

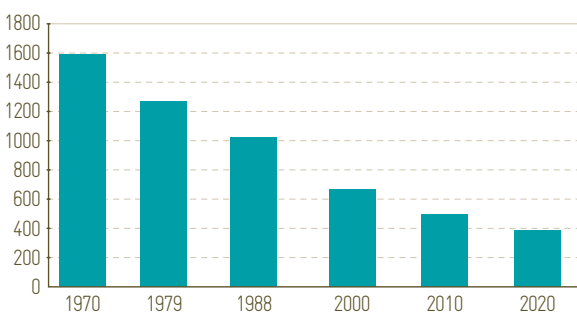
LA COURSE À L'AGRANDISSEMENT

Une tendance lourde à la concentration. La France compte 389 000 fermes selon le dernier recensement agricole de 2020, soit environ 100 000 de moins qu'en 2010, une baisse de 20% en dix ans⁷⁰. Dans le même temps, la taille moyenne des fermes a augmenté de 25% pour atteindre 69 ha. Elle a plus que doublé en 30 ans⁷¹.

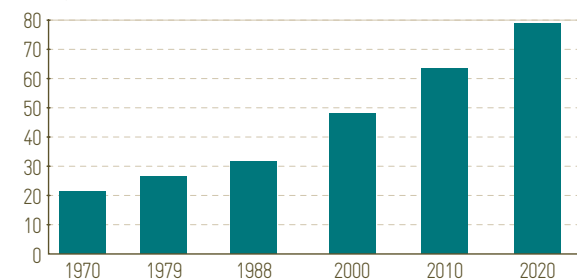
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET DE LA SURFACE AGRICOLE MOYENNE⁷²

CHAMP : FRANCE MÉTROPOLITAINE, HORS STRUCTURES GÉRANT DES PACAGES COLLECTIFS.

En milliers d'exploitations



SAU moyenne (ha)



Ces chiffres montrent la tendance lourde à la concentration des terres. Ainsi, les grandes exploitations d'une surface moyenne de 136 ha, quasi inexistantes il y a 60 ans, représentent aujourd'hui une ferme sur cinq et couvrent 40% du territoire agricole métropo-

litain⁷³. Les orientations politiques promues par les différents gouvernements depuis les années 1960 ont donc porté leurs fruits, en recomposant très fortement la taille, le nombre et les modes de mise en valeur des fermes. Mais ces orientations semblent aujourd'hui dépassées, incapables d'enrayer la course à l'agrandissement des fermes, malgré la baisse constatée des rendements agricoles et les effets destructeurs sur la biodiversité largement documentés.

Un constat lié aux réalités européennes. L'agrandissement des fermes est aussi alimenté par la politique agricole commune (PAC), dont l'essentiel des aides est alloué en fonction des surfaces travaillées. Ce mécanisme pousse nombre d'agriculteurs à s'agrandir, pouvant aboutir à des fermes de très grande taille, et favorise ceux déjà en activité, au détriment de nouveaux entrants qui peinent à s'installer⁷⁴. D'autres dynamiques européennes favorisent la concentration. C'est le cas par exemple du soutien à la croissance des cultures à vocation énergétique, qui participe au renchérissement des terres dans les zones de grandes cultures⁷⁵. De plus, avec la financiarisation croissante des marchés des terres agricoles, certains investisseurs (agricoles ou non) déterminent leurs portefeuilles à l'échelle européenne voire internationale, détenant des terres dans plusieurs pays avec des logiques de croissance qui alimentent la concentration.

Dans certains pays comme la Hongrie ou la Roumanie se sont constituées des fermes gigantesques de plusieurs milliers d'hectares⁷⁶.

70. Agreste, Recensement agricole 2020 | 71. Ibid. | 72. Ibid. | 73. Ibid. | 74. Plateforme Pour une autre PAC et Heinrich-Böll-Stiftung, *Atlas de la PAC, Chiffres et enjeux de la Politique agricole commune*, mars 2019 | 75. Parlement européen, *Extent of farmland grabbing in the EU*, 2015 | 76. Transnational Institute, *Land concentration land grabbing and people's struggles in Europe*, 2013.

Entre 2005 et 2016, l'Union européenne a ainsi perdu plus de quatre millions de fermes. Les fermes de plus de 100ha représentent 3% du total des fermes européennes mais la moitié de la surface agricole utile. À l'opposé, les petites fermes (moins de 10 ha), qui constituent 80% des unités de production, se partagent moins de 10% des terres agricoles européennes⁷⁷. Si la France a longtemps mieux résisté que les pays voisins à ces phénomènes de forte concentration, les évolutions sont aujourd'hui rapides et alarmantes.

L'agrandissement, poussé par la perte de productivité. Le rapport d'orientation du groupe Safer⁷⁸ met en lumière la corrélation entre l'augmentation de la taille des surfaces travaillées et la baisse de la valeur ajoutée par hectare. Ainsi, l'élevage de bovin viande, la culture de céréales, d'oléagineux et de protéagineux ont vu leur productivité baisser de manière importante entre 1990 et 2013 (-21% et -13% respectivement) mais ces productions sont pourtant les seules à s'être étendues sur la période 1990-2013. Inversement, les fermes en polyculture-élevage, bovin lait, aux valeurs ajoutées par hectare plus élevées, voient leur part dans la SAU nationale reculer⁷⁹. Face à la baisse des prix, l'augmentation des volumes de production, couplée à la baisse des actifs agricoles, ont longtemps soutenu le revenu des agriculteurs.

« L'agrandissement reste néanmoins perçu le plus souvent par les agriculteurs comme un moyen de maintenir leurs revenus⁸⁰ »,

note le groupe Safer, bien que ces leviers soient visiblement épuisés.

Or, l'augmentation des surfaces et leur spécialisation accrue impliquent des investissements toujours plus conséquents. Ces modèles agricoles sont également plus dépendants de carburant, semis, fertilisants, produits phytosanitaires, etc., exposant les exploitations à la volatilité des prix, comme celui des engrais par exemple, dont les prix se sont envolés en 2021 (+40% sur un an!)⁸¹.

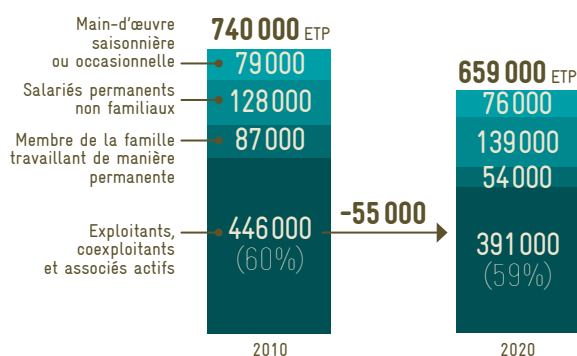
77. Eurostat, *Farm Structure Survey*, cité dans *Access to Land, Infographics: Access to land in Europe* | 78. Groupe Safer, *Pour des territoires vivants : un foncier protégé, orienté, valorisé*, Rapport d'orientation 2018 | 79. Terres d'Europe-Scafr d'après RICA | 80. Groupe Safer, *op.cit.* | 81. Agreste, *Coûts de production*, 2021 | 82. Dominique Lataste, *Pour*, 2019/1 N°237-238, Ndlr: l'emploi est estimé ici en unité de travail agricole (UTA). | 83. Agreste, *Recensement agricole 2020* | 84. Jean-Noël Depeyrot, Axel Magnan, Dominique-Anne Michel, Catherine Laurent, *Emplois précaires en agriculture*, 2019 | 85. Agreste, *Recensement agricole 2020*.

UN PLAN SOCIAL AGRICOLE QUI NE DIT PAS SON NOM

Destruction massive d'emplois. La baisse des emplois agricoles a suivi sensiblement les mêmes tendances que la disparition des fermes. En 20 ans, 320 000 emplois agricoles (équivalent temps plein) ont été détruits. Les chefs d'exploitations ne représentent plus que 1,5% de la population active. Comme les grandes unités de production emploient proportionnellement moins de main-d'œuvre que les plus petites, la destruction d'emplois a été accélérée par la concentration des terres. Chaque fois qu'une ferme moyenne de 53 ha est absorbée par une ou plusieurs autres fermes, c'est l'équivalent d'un emploi sur le territoire qui est perdu⁸². Ces évolutions sont d'autant plus dramatiques que l'agriculture est un secteur qui a un fort potentiel de création d'emploi, de qualité lorsque les pratiques agricoles valorisent tant l'humain que la terre, et peu délocalisables. L'augmentation du nombre d'actifs agricoles garantit également le maintien d'une diversité de pratiques agricoles et productions, à l'inverse de la tendance à l'homogénéisation actuelle. C'est aussi une condition au développement des activités de transformation locale et de commercialisation sur des circuits courts et de qualité, et une nécessité pour le maintien de services publics sur les territoires ruraux, qu'il s'agisse de transport, de santé, d'éducation ou de télécommunication.

Précarisation du travail. La part du salariat agricole a fortement augmenté ces dernières décennies et représente désormais un tiers de l'emploi agricole⁸³. Cette hausse dissimule en réalité l'effondrement du nombre de paysans, faisant mécaniquement augmenter la part des salariés agricoles. Ces derniers sont largement employés sous des statuts précaires (CDD, saisonniers, apprentis) qui représentent la moitié du volume de travail salarié et 80% des personnes salariées au cours de l'année dans les fermes françaises⁸⁴. Celles-ci font

EMPLOI AGRICOLE : RÉPARTITION DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)⁸⁵



également appel de manière croissante à des travailleurs détachés (le taux de recours est supérieur dans le secteur agricole que dans la construction), envoyés de manière temporaire en France pour réaliser des tâches ponctuelles comme les semis de printemps, la cueillette des fruits et légumes ou la taille des vignes. Ils étaient proches de 70 000 en 2017, sur la base des contrats déclarés, les chiffres réels restant largement méconnus⁸⁶.

Une agriculture gérée par des sous-traitants. Pour faire face à la baisse des actifs agricoles, les fermes françaises ont aussi recours au travail à façon, qui constitue une tendance de fond de l'agriculture française. Le marché de la prestation de service est ainsi estimé à quatre milliards d'euros en agriculture⁸⁷. Si la plupart des sous-traitants proposent de réaliser des tâches précises, d'autres ont développé une large gamme de services, jusqu'à la gestion intégrale de la ferme.

EN 2016

1 ferme sur 8

EN GRANDES CULTURES PRATIQUE LA DÉLÉGATION INTÉGRALE DES TRAVAUX⁸⁸

Ces choix sont principalement le fait de fermes de moyenne et grande superficie, à contre-pied d'un dispositif initialement pensé pour les petites fermes familiales sous-équipées, pouvant mutualiser des machines agricoles. D'après les enquêtes approfondies⁸⁹, les personnes concernées évoquent comme principal moteur la difficulté de transmission de structures toujours plus grandes et plus capitalisées. À cela s'ajoutent les critiques sur le statut du fermage, jugé trop contraignant pour les propriétaires fonciers, qui redoutent de perdre la maîtrise de leurs terres en les louant à un fermier. Moins avouable, certains propriétaires y voient aussi une manière de continuer à toucher des aides de la PAC, tout en se libérant de tout ou partie du travail agricole. Derrière ces tendances se dessine une agriculture gérée par des prestataires de service.

Le numérique, c'est fantastique. Les technologies numériques sont aussi de plus en plus présentes

dans la gestion des fermes, leur promotion se faisant sous couvert de verdissement des pratiques, notamment par la rationalisation de l'utilisation d'engrais et de pesticides. État des sols, stress hydrique, besoins de fertilisation, météo, peuvent en effet être analysés en continu par des logiciels, qui indiquent alors quelles pratiques adopter pour optimiser la production. Certaines opérations peuvent être menées à distance, par des machines téléguidées. En France, cette agriculture «de précision» est encore peu développée: seuls 10% des fermes en grandes cultures utilisent des outils de télédétection pour la fertilisation, les semis ou la récolte, et 11 000 robots de traite sont en service, principalement dans les élevages bovins laitiers⁹⁰. Si la réduction de la pénibilité du travail agricole est un objectif souhaitable, la numérisation de l'agriculture ouvre la voie à un métier d'agriculteur de plus en plus déconnecté de la terre, capable de piloter des machines à distance en fonction des conseils partiellement issus de systèmes d'intelligence artificielle. Au risque de renforcer encore les dynamiques à l'œuvre de destruction de l'emploi agricole et de simplification des systèmes de production, mais aussi d'agrandissement des fermes pour rentabiliser les coûts engendrés par ces investissements numériques.

VERS LA FINANCIARISATION DE L'AGRICULTURE

Le fait sociétal progresse. Les entreprises agricoles sous forme de société représentent 42% des fermes⁹¹ et utilisent aujourd'hui près des deux-tiers de la surface agricole utile⁹². Les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA) ont l'avantage de protéger le patrimoine personnel en le séparant du patrimoine professionnel, et permettent l'association de plusieurs agriculteurs pour regrouper les moyens matériels, financiers et humains. L'installation des jeunes et notamment des personnes non-issues du milieu agricole passe aujourd'hui souvent par ces formes sociétales qui permettent de mutualiser les risques et d'assurer une vie moins contraignante. Mais elles permettent aussi l'entrée au capital des fermes de personnes ne participant pas physiquement aux travaux de la ferme (à l'exception du GAEC), potentiellement plus intéressées par le rendement financier de leur investissement que par l'activité de production agricole. Certains investisseurs sont des acteurs du monde agricole et agro-alimentaire, d'autres sont des acteurs non agricoles: fonds d'investissement, compagnies d'assurance, etc⁹³. Dépendants d'apports financiers extérieurs et soumis aux contraintes de maximisation des profits, les

86. DARES, *Qui sont les travailleurs détachés en France?*, 2021 | 87. Agreste, « Sous-traitance et délégation du travail », NESE no 47, juillet 2020 | 88. *Ibid.* | 89. *Ibid.* | 90. Le Basic, Fondation Daniel et Nina Carasso, *Enjeux et problématiques de la numérisation dans les filières agricoles et alimentaires*, 2021 | 91. Agreste, *Recensement agricole 2020* | 92. Groupe Safer, *Conférence de presse sur les marchés ruraux*, mai 2019 | 93. Ministère de l'agriculture, *ActifAgri Transformations des emplois et des activités en agriculture*, 2019.

agriculteurs sont moins autonomes dans leurs décisions quant à l'orientation de leurs fermes (productions, pratiques, investissements).

Une concentration des terres dissimulée. Grâce à l'apport de capitaux extérieurs, la puissance d'achat d'une société agricole est bien supérieure à celle des personnes physiques, facilitant l'acquisition de terres agricoles. Selon le groupe Safer, « *Les lots acquis par les sociétés sont en général 27% plus grands et 5,2 fois plus onéreux que ceux acquis par des personnes physiques*⁹⁴ ». La propriété du foncier agricole par les sociétés agricoles demeure aujourd'hui très opaque et rend impossible l'identification des personnes physiques impliquées dans ces unités de production. Une personne physique ou morale peut ainsi entrer au capital de plusieurs fermes et prendre le contrôle de milliers d'hectares, sans que cela soit visible. C'est ainsi qu'une grande firme a acquis, en 2017, 1700 ha dans l'Indre puis 900 ha dans l'Allier, en rachetant respectivement 99% et 98% des parts de sociétés agricoles⁹⁵. La Safer estime qu'en 2019, 185 000 ha de terres agricoles ont été « transférés » via le marché des parts sociales, ce marché représentant l'équivalent du cinquième de la valeur du marché foncier⁹⁶. ●

focus sur

INITIATIVES FONCIÈRES CITOYENNES⁹⁷

À contre-pied de ce « fait sociétal » capitaliste, on observe un foisonnement d'initiatives portées par la société civile qui visent à favoriser l'installation de paysans sur des terres acquises collectivement et dont ces derniers deviennent les locataires.

Les montages juridiques sont divers et adaptés à chaque projet : les SCIC Passeurs de terres et Terres citoyennes albigeoises, la SCA Lurzaindia, le fonds de dotation La terre en commun, l'association Paysans de Nature, le fonds de dotation Antidote, les groupements fonciers agricoles (GFA) ou encore la Foncière solidaire Terre de Liens, reconnue entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) et service économique d'intérêt général (SIEG).

Ainsi, le portage sociétal du foncier peut être vertueux à condition de ne pas être lucratif, mais solidaire et citoyen.



94. Groupe Safer, *op.cit.* | 95. Actif'Agri, *op.cit.* | 96. Groupe Safer, « L'essentiel des marchés fonciers ruraux en 2019 », *Le prix des terres*, 2020 | 97. Louise Klerlein, *Les initiatives foncières citoyennes, Quelles réponses au renouvellement des générations dans le milieu agricole*, TdL, 2021 | 98. Nyeleni Europe et Central Asia, *Des terres en commun !* 2020 | 99. Actif'Agri, *op.cit.* | 100. Jean Magimel, « Il faut inventer de nouvelles formes de régulation », *Paysans et société* 2018/4 (N° 370).



ACTION PUBLIQUE

UNE RÉGLEMENTATION « À LA FRANÇAISE » COMPLÈTEMENT DÉPASSÉE

Une régulation foncière unique en son genre. La France a su affirmer la spécificité des terres agricoles et leur donner un cadre réglementaire fort pour réguler le marché et limiter l'agrandissement des fermes. En plus du statut du fermage, adopté en 1946, qui protège le fermier, locataire de terres, face aux propriétaires, elle se dote dans les années 1960 de deux outils complémentaires de politique foncière : le contrôle des structures et les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer). Ces deux outils ont permis de ralentir la concentration des terres et la disparition de fermes, et ont limité le renchérissement des prix des terres agricoles. Cependant, ces outils de régulation sont devenus inadaptés face à l'émergence de nouveaux défis tels que la financiarisation des marchés fonciers, mais aussi pour aider l'émergence d'une nouvelle génération d'agriculteurs non issus du milieu agricole⁹⁹.

« L'outil sociétaire a été identifié [...] comme l'instrument privilégié d'accaparement des terres. »

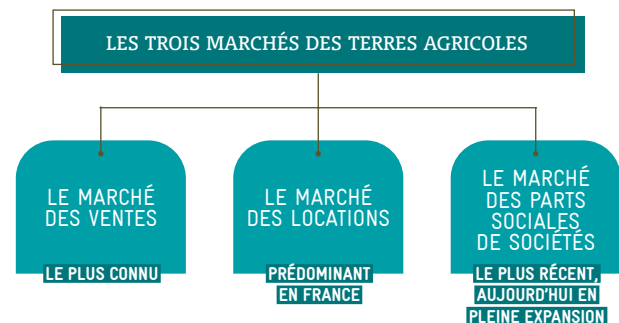
Mission d'information de l'Assemblée nationale sur le foncier agricole, 2018

Une politique des structures qui ne permet plus de contrôler l'agrandissement. Le contrôle des structures fixe un cadre ayant pour objectif d'assurer que les fermes sont économiquement viables, sans être ni trop petites, ni excessivement grandes. Ainsi, à l'installation et à l'agrandissement, les fermes doivent demander une autorisation d'exploiter, examinée en commission départementale d'orientation agricole (CDOA). Or, dans un contexte où les agriculteurs sont encouragés à s'agrandir pour développer leur compétitivité, le critère de viabilité économique a progressivement engendré une révision à la hausse des surfaces considérées comme nécessaires, donc des surfaces maximales acceptables. Autrement dit, les agrandissements sont aujourd'hui justifiés au nom de l'impératif de rentabilité économique. Les CDOA restent par ailleurs sous l'influence des personnes qui y siègent, majoritairement des représentants de

la profession agricole, qui ont souvent des intérêts directs à la reproduction des systèmes agricoles pré-existants, écartant des projets différents, portés par des profils moins typiques (projets collectifs avec différents ateliers de production, projets agricoles couplés à d'autres activités, etc.). Le contrôle de l'agrandissement peut également être contourné de diverses façons. Par la constitution de plusieurs entités agricoles par exemple, comme c'est le cas de l'installation-agrandissement, favorisée depuis les années 1980, avec la priorité donnée à l'installation dans un premier temps et la reprise des biens des parents dans un second temps, lors de leur cessation d'activité⁹⁹. Le contrôle des structures ne portant plus sur les opérations sociétaires, il peut également être contourné par le rachat de parts sociales d'une société. En effet l'autorisation d'exploiter n'est pas remise en cause lors d'un transfert partiel de parts, et jusqu'à 99% de la propriété d'une ferme !

Il peut être également contourné en faisant appel à une entreprise de travaux agricoles, par exemple par de jeunes retraités qui, au lieu de transmettre leur ferme, complètent une retraite trop faible en conservant quelques années leur foncier, pour pouvoir continuer à bénéficier des aides de la politique agricole commune¹⁰⁰. Enfin, le dispositif actuel ne permet pas de refuser une autorisation s'il n'y a pas de demande concurrente dans les huit mois de l'instruction du dossier et il existe de nombreuses dérogations à son application, ce qui limite drastiquement l'efficacité du contrôle.

Des transactions qui échappent au contrôle des Safer.



Créées en 1960, les Safer ont pour rôle d'encadrer l'acquisition du foncier agricole sur le marché des ventes de terres. Leur rôle est de participer à maintenir l'usage agricole des terres et installer des jeunes, faciliter l'agrandissement des fermes trop petites pour être viables, et lutter contre la spéculation foncière. Elles peuvent pour cela se placer en intermédiaires sur le marché des ventes de terres, selon les objectifs fixés par la loi. Elles sont aussi titulaires d'un droit de préemption leur permettant de

s'interposer dans une transaction foncière agricole si un projet mieux disant au regard de la politique des structures se présente. Chaque région administrative française est dotée d'une Safer. Par leur action et en complément du contrôle des structures, les inégalités de répartition du foncier agricole ont certes progressé en France, mais ont été limitées par rapport à d'autres pays européens.

Cependant, dans son rapport d'orientation de 2018, le Groupe Safer alerte sur les nombreux contournements de ces instruments de contrôle et sur le développement rapide du marché des parts sociales de sociétés, qui échappe pour l'essentiel aux réglementations en place. Les contournements prennent globalement trois grandes formes :

- la location des terres (3 ans minimum) avant leur vente, en s'appuyant sur le droit de préemption du fermier en place, qui prime sur celui de la Safer ;
- le démembrement de propriété, consistant en une vente de la terre agricole « en deux temps », avec la vente de la nue-propriété suivie de la vente de l'usufruit, forme de transaction dans le cadre de laquelle la Safer ne peut pas exercer son droit de préemption ;
- la vente partielle de part sociale de société qui contrôle du foncier par la propriété ou la location.

La loi d'avenir agricole de 2014 a permis d'obtenir plus de transparence avec l'obligation d'information des cessions de parts sociales à la Safer, dans un but d'analyse des marchés, mais sans en régler le problème.

Sur le marché des parts de société, ce n'est plus un droit d'usage direct de la terre que l'on échange, mais un actif financier, immatériel. Ici la Safer ne peut faire valoir un droit de préemption que si la totalité des parts est vendue en même temps. L'achat de la majorité (mais pas de l'intégralité) des parts sociales d'une unité de production agricole permet ainsi d'accéder aux terres agricoles en contournant la régulation. La loi votée en décembre 2021 « portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers des structures sociétaires », avait pour but de créer un contrôle de ces transferts. Néanmoins, les modalités choisies par les parlementaires font que seules les très grosses opérations d'agrandissement seront

contrôlées, permettant à l'agrandissement à bas bruit de continuer. Enfin, comme pour le contrôle des structures, les prérogatives de la Safer sont nulles s'il n'y a pas de projet d'installation alternatif au projet d'agrandissement au moment où les terres sont mises en vente. ●

focus sur

PRÉSERVER LA VOCATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES SAFER

Les Safer sont des organismes privés dotés d'une mission de service public. Fondées sur la cogestion État-profession agricole, les Safer reflètent notamment les intérêts des syndicats agricoles majoritaires. Elles ont progressivement ouvert leur gouvernance à d'autres acteurs du territoire.

Depuis 2014, leur conseil d'administration comporte trois collèges équitablement représentés :

- des représentants agricoles (syndicats agricoles, Chambre d'agriculture) ;
- des collectivités locales ;
- d'autres secteurs du monde rural dont des représentants de la société civile (associations agréées de protection de l'environnement, fédérations des chasseurs).

Cependant, le sous-investissement des élus locaux et de certains acteurs de la société civile laisse de fait la profession agricole seule en charge d'administrer certaines Safer, limitant la place du débat contradictoire dans leurs décisions. Ce débat entre acteurs est pourtant la base de la gouvernance des Safer. Par ailleurs, avec la fin des dotations de l'État, les Safer dépendent désormais de leurs activités commerciales immobilières pour équilibrer leurs comptes, ce qui interpelle quant à leur capacité à mener à bien leur mission de service public.





« Il faut arrêter avec le fantasme de l'investisseur chinois qui achète des milliers d'hectares de terres. En France, la concentration des terres est un mouvement à bas bruit, peu spectaculaire. Mais de quatre hectares en quatre hectares les fermes deviennent intransmissibles. C'est une responsabilité collective que personne n'endosse. »



TANGUY MARTIN,
ANIMATEUR
TERRITORIAL
DE TERRE DE LIENS
PAYS-DE-LA-LOIRE

Derrière un Chinois, il y a 99 Gaulois, avait dit un jour Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle. Je dois dire que cette formule me parle et qu'elle traduit bien la réalité que nous vivons quotidiennement chez Terre de Liens. L'agrandissement des fermes, la concentration des terres, c'est souvent et avant tout des histoires de bon voisinage et une responsabilité collective que personne n'endosse.

Il faut se mettre dans la peau d'un agriculteur qui bien souvent a du mal à penser la transmission de ses terres en amont. Avant, elle se faisait naturellement vers

les enfants mais aujourd'hui cela n'est plus le cas. Alors la logique c'est de louer ou de vendre ses terres au voisin qui a besoin de quelques hectares de plus. Il est toujours plus facile de faire confiance à son voisin qu'à un jeune qui n'est pas issu du milieu agricole, qui n'est parfois pas du coin et qui débarque avec son projet. Est-ce qu'il bosse bien? Qu'est-ce qu'il va faire des terres? Et comment dire non à son voisin? Socialement, c'est parfois un casse-tête.

Le problème c'est que de quatre hectares en quatre hectares¹⁰¹, c'est la moyenne de l'agrandissement en France, les fermes deviennent peu à peu intransmissibles et les terres disponibles pour l'installation de nouveaux paysans se réduisent considérablement. Qui s'agrandit d'un œuf s'agrandit d'un bœuf comme on dit ici. En Pays de la Loire, 2000 postes d'agriculteurs disparaissaient chaque année¹⁰². Et ce n'est pas parce les fermes sont englouties sous le béton de l'artificialisation ou qu'elles sont abandonnées. Non, ce sont les unités de production qui s'agrandissent sans pour autant créer de nouveaux emplois agricoles. À un moment donné, les fermes seront si grandes qu'elles ne pourront plus être reprises. On sera sur le modèle de sociétés privées qui emploie des salariés agricoles. C'est déjà la réalité du passage de « la ferme à la firme » qui est décrite par François Purseigle, Geneviève Nguyen et Pierre Blanc dans leur livre *Le nouveau capitalisme agricole*.



Coralie et Éric, paysans-brasseurs, cultivent et transforment du houblon sur 20 ha de terres, sur la ferme Terre de Liens des Moulins qui aurait dû partir à l'agrandissement.

Gennes [49]



La ferme des Moulins que Terre de Liens a acquise aurait pu tomber dans ce cas de figure. Face à notre offre, un voisin connu pour se positionner sur toutes les ventes de terre s'était présenté comme acquéreur. Fort heureusement, le propriétaire des terres n'était pas de la région et n'a pas subi les pressions sociales qui peuvent exister autour de la transmission d'une ferme. Il a été séduit par le projet de Coralie et Eric, nos deux porteurs de projets paysans-brasseurs et les terres ont pu être achetées par Terre de Liens pour les installer.

Notre enjeu aujourd'hui c'est de crédibiliser la démarche des porteurs de projet que nous accompagnons mais aussi de montrer aux propriétaires qu'une petite ferme à taille humaine qu'ils jugent parfois trop petite, peut être transmise.

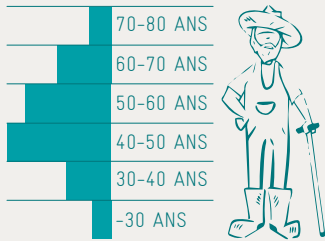
Pour lutter contre la concentration foncière, tous les acteurs de l'agriculture doivent prendre conscience que nous avons une responsabilité collective à limiter l'agrandissement des fermes et à garantir que les terres qui sont mises en vente profitent à de nouvelles installations.

Terre de Liens

Depuis 20 ans, Terre de Liens a collecté de l'épargne citoyenne et soustrait plus de 7 000 ha à l'agrandissement et à la spéculation des investisseurs pour faciliter l'installation de paysans. Un travail de longue haleine, qui n'a pas enrayeré le phénomène d'agrandissement des fermes. C'est pourquoi Terre de Liens interpelle les pouvoirs publics pour réformer en profondeur des mécanismes de régulation et d'aide à l'installation, et ainsi renverser la tendance.

101. Safer, *Le prix des terres*, 2020 | 102. Agreste.

Un quart des paysans et paysannes ont plus de 60 ans¹⁰³.



D'ICI À 2030, 5 millions d'hectares

DEVRAIENT CHANGER DE MAINS,
SOIT PRÈS DE 1/5
DES TERRES AGRICOLES
DE FRANCE MÉTROPOLITAINE¹⁰⁴

PERSONNES QUI SOUHAITENT S'INSTALLER

60 %

NON ISSUES DU MILIEU AGRICOLE

Ces personnes n'ont donc pas accès à des terres familiales¹⁰⁵



Les 2/3 des surfaces libérées

CONDUISENT
À L'AGRANDISSEMENT
DES FERMES DÉJÀ
EXISTANTES¹⁰⁶

103. Agreste, Recensement agricole 2020
104. Calculs des auteurs d'après le recensement agricole 2020 | 105. Chambre d'agriculture France, 2020 | 106. Calculs des auteurs d'après la source MSA : il y a eu en 2019 21 000 départs (la taille moyenne d'une exploitation étant de 69 ha) et 14 000 installations (en moyenne sur 35 ha). Les départs libèrent ainsi 1 449 000 ha, quand les installations occupent 490 000 ha (33% environ des surfaces libérées). Les deux-tiers des terres libérées vont donc à l'agrandissement.

« Le foncier, en quantité limitée, non renouvelable, est le support incontournable de la plupart des projets des territoires. Son bon usage et la possibilité d'en permettre l'accès aux projets les plus enrichissants pour le territoire est donc un enjeu pour la France. »

Rapport d'orientation du Groupe Safer, 2018

La dynamique de concentration des terres, déjà fortement préoccupante, va s'emballer dans les années à venir. La profession agricole traverse en effet une crise démographique qui va libérer des quantités importantes de terres. Ces changements pourraient être une formidable opportunité pour engager l'agriculture française sur la voie de la transition agro-écologique. Une opportunité aussi pour les milliers d'hommes et de femmes, issus ou non de familles d'agriculteurs, qui cherchent des terres pour s'installer. Mais les dynamiques actuelles ne sont malheureusement pas en leur faveur. Rares sont en effet les fermes qui parviennent à se transmettre à un nouveau paysan, en particulier en dehors du cadre familial. Face à la faiblesse des retraites agricoles, les terres représentent souvent un capital nécessaire dont il convient de tirer le meilleur parti. Pour les personnes cherchant à s'installer, le prix de l'accès au foncier, des équipements matériels, des stocks ou des bêtes, peut représenter une barrière infranchissable, d'autant plus que les surfaces des fermes se sont accrues. Sans une intervention forte et volontariste des pouvoirs publics, ces millions d'hectares de terres agricoles nouvellement libérés iront majoritairement agrandir les fermes voisines, qui seules auront les capacités financières pour les racheter... au risque d'une fuite en avant de la taille des fermes, et de pérenniser des modèles agricoles insoutenables pour l'environnement et peu souhaitables du point de vue économique et social, participant à la désertification des territoires ruraux.

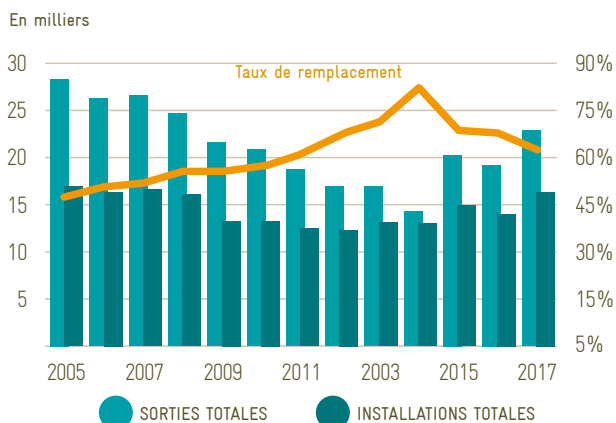
Accès à la terre : un frein au renouvellement des générations

UNE CRISE DÉMOGRAPHIQUE SANS PRÉCÉDENT

Viellissement de la population agricole. En 2020, selon les premiers résultats du recensement agricole, un quart des agriculteurs ont 60 ans et plus¹⁰⁷ et devraient partir à la retraite d'ici à 2030. Sur la base des surfaces moyennes connues pour ces classes d'âge en 2016 (le recensement de 2020 n'ayant pas encore fourni ces informations mises à jour), près de cinq millions d'hectares devraient changer de main d'ici à 2030, ce qui représente près d'un cinquième de la surface agricole utile actuelle¹⁰⁸. L'avenir de ces terres va considérablement modifier le paysage agricole français. Historiquement, les entreprises agricoles sont une affaire de famille. Aujourd'hui encore, une grande majorité des chefs d'exploitation sont enfants d'agriculteurs. Mais la profession agricole traverse une crise de succession majeure, de moins en moins de personnes souhaitant ou étant en capacité de reprendre la ferme familiale. Depuis des décennies, le renouvellement des actifs agricoles est trop faible pour stopper cette hémorragie des campagnes. En 2019, on compte environ 21 000 départs à la retraite d'agriculteurs pour 13 400 nouvelles installations, ce qui signifie qu'un agriculteur sur trois partant à la retraite n'est pas remplacé.

ÉVOLUTION DU TAUX DE REMPLACEMENT DES CHEFS D'EXPLOITATION¹⁰⁹

HORS COTISANTS SOLIDAIRES



Pour maintenir le nombre actuel d'agriculteurs, il faudrait un taux de remplacement minimal de 100 %, or il est depuis 2015 autour de 65 %.

Transmission, l'équation impossible. La transmission d'une ferme à une nouvelle génération de paysans est une opportunité d'accélérer la transition écologique, de créer de l'emploi dans les territoires concernés et favoriser l'évolution des pratiques agricoles¹¹⁰. Mais en l'absence de politique publique complète et efficace pour faciliter les transmissions, de très nombreuses terres partent à l'agrandissement, favorisant bien souvent l'expansion du modèle agricole conventionnel, intensif en capital. Aujourd'hui, près d'une ferme sur trois seulement est transmise, et deux-tiers des surfaces libérées conduisent à l'agrandissement des fermes déjà existantes. Pour un agriculteur proche de la retraite, céder sa ferme représente un ensemble de choix et de décisions difficiles : comment vendre au prix juste malgré la faiblesse des retraites agricoles ? Comment anticiper la réorientation de leur ferme pour imaginer d'autres scénarios de reprise qu'à l'identique ? La transmission d'une ferme représente également une forte charge émotionnelle : c'est la cession d'un outil de travail façonné tout au long de sa carrière, mais aussi parfois de son habitation. Le repérage d'un repreneur est long et difficile. Beaucoup n'en cherchent même pas, convaincus que leur ferme n'est pas transmissible. Interrogés dans les recensements agricoles sur leur successeur potentiel, seul un tiers des agriculteurs de 55 ans ou plus déclarait en 2010 l'avoir identifié, cette proportion passant à 45 % pour les agriculteurs âgés de 60 ans et plus¹¹¹. C'est l'une des raisons pour lesquelles aujourd'hui en France, 125 fermes disparaissent chaque semaine¹¹².

107. Agreste, Recensement agricole 2020 | 108. Calcul des auteurs, d'après le recensement agricole 2020 | 109. MAA, Actif'Agri, *op.cit.* | 110. InPACT, *Des idées pour transmettre : Si on restructurerait les fermes ?*, 2019 | 111. Actif'Agri, *op.cit.* | 112. Agreste, Recensements agricoles et enquêtes sur la structure des exploitations.

**« Transmettre sa ferme
c'est transmettre
une partie de soi.
Je ne voulais pas que
mes terres partent
à l'agrandissement. »**



**LOÏC GAUDIN,
FERME
DE DUPTIÈRE**

J'ai travaillé toute ma vie pour faire de cette ferme ce qu'elle est. En 40 ans, j'ai connu deux vies professionnelles. L'agriculture conventionnelle avec ses cadences et en 2009 la fin des quotas laitiers qui nous a littéralement mis à terre. On ne se payait plus et à l'aube de la fin de ma carrière, il a donc fallu tout reprendre à zéro, se réinventer pour passer en bio et espérer un revenu mais aussi un peu plus de sens. J'ai réussi ce passage en bio et mes dix dernières années ont été heureuses, alors quand l'âge de la retraite est arrivé, il était hors de question que le travail d'une vie soit démantelé et que ma ferme parte à l'agrandissement, faute de reprenneur. Mes terres, je les avais dans la peau. Comme nombre d'agriculteurs, mes parents me les avaient transmises.

Quand Colin est arrivé sur la ferme, tout de suite le courant est passé entre nous. Mais comme nombre de jeunes aujourd'hui, il n'était pas issu du monde agricole et n'avait pas la possibilité de s'endetter pour racheter les terres. Odile, une voisine bénévole de Terre de Liens, a alors évoqué l'idée que le mouvement achète la ferme pour permettre son installation. Pour Colin c'était l'assurance de pouvoir démarrer sans se mettre en difficulté. Et pour moi, c'était une garantie

**Tout juste installé sur
la ferme laitière de Duprière
transmise par Loïc,**

Colin Nectoux élève un troupeau d'une cinquantaine de vaches laitières, avec le souci constant de la préservation du milieu et du bien-être de ses bêtes.

Venas [03]



©Terre de Liens



©Terre de Liens

que, quel que soit le parcours de Colin sur la ferme, mes terres resteraient agricoles et bio.

Depuis un an, Colin a officiellement repris la ferme et je ne suis jamais très loin pour lui donner un coup de main quand c'est nécessaire. Maintenant, je peux penser à la suite et je vais commencer par rénover ma maison!

« Trouver des terres agricoles, c'est le parcours du combattant. Il m'a fallu plus d'un an pour rencontrer Bernard... grâce à une petite annonce ! »



ÉMERIC DUCLAUX,
FERME
DE MONT-GROS

Il y a quelques années, après avoir boursingué et occupé divers emplois dans l'agronomie à l'étranger puis en agriculture, je décide de rechercher des terres pour m'installer en agriculture bio. J'ai une petite idée derrière la tête : planter des arbres fruitiers et développer une ferme en arboriculture. Pas arrêté sur un coin de France, je débute alors un tour de l'Hexagone à la recherche de terres. Mais très vite, je suis confronté à la difficulté de trouver une ferme à reprendre. Dans les réseaux classiques des chambres d'agriculture, je suis confronté à des fermes trop grandes et impossibles à reprendre sans me mettre financièrement en difficulté. Impliqué dans les réseaux de la bio, j'entends alors parler d'Objectif Terres, une sorte de « Bon Coin » développé par Terre de Liens et dédié à l'agriculture paysanne.

Très vite, je découvre l'annonce de Bernard, cédant et producteur de petits fruits bio en Haute-Loire sur 5 ha. Son annonce m'interpelle à plusieurs titres : la ferme est à taille humaine, elle semble rentable et elle se situe dans un coin de France que je connais.

J'entame donc en 2020 une première saison à ses côtés afin de mieux comprendre son modèle de culture. Le courant passe rapidement

entre nous et en janvier 2021, c'est le grand saut. Accompagné par Bernard, je rachète 1 ha de la ferme et loue les 4 ha restants. Une solution économique qui m'a permis de ne pas me surendetter et d'envisager sereinement les premiers mois. Aujourd'hui, après une première saison à la tête de la ferme, je suis très fier de dire que nous avons produit quatre tonnes de framboises.

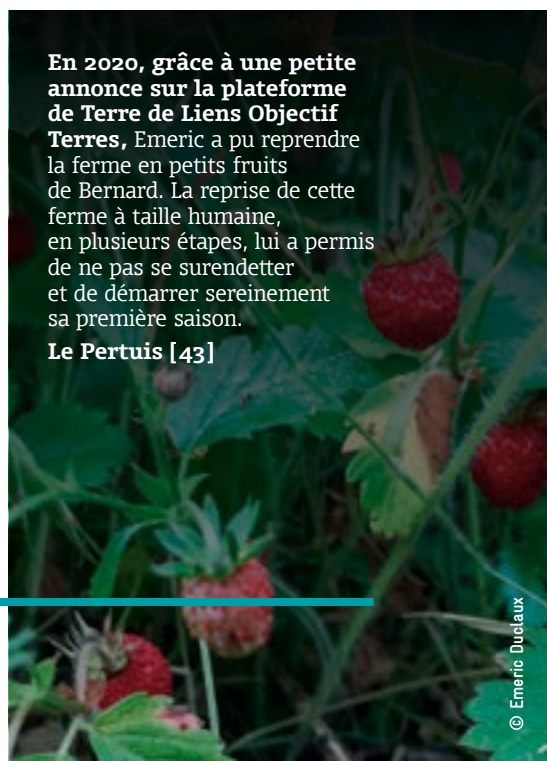
Bernard, qui cherchait un repreneur depuis plus de deux ans via les réseaux traditionnels, s'était presque résigné à vendre ses terres à ses voisins. Comme moi, il est aujourd'hui heureux de voir 25 ans de travail poursuivis selon la même philosophie.

Terre de Liens

Depuis 2020, la plateforme des petites annonces Objectif Terres facilite la rencontre entre les offres et les recherches de terres agricoles, pour faciliter la reprise des fermes et permettre l'installation de nouveaux paysans en bio. C'est aussi une porte d'entrée pour se faire accompagner dans sa recherche de terres ou de repreneurs par l'une des 19 associations régionales de Terre de Liens.

En 2020, grâce à une petite annonce sur la plateforme de Terre de Liens Objectif Terres, Émeric a pu reprendre la ferme en petits fruits de Bernard. La reprise de cette ferme à taille humaine, en plusieurs étapes, lui a permis de ne pas se surendetter et de démarrer sereinement sa première saison.

Le Pertuis [43]



LA RELÈVE, FREINÉE PAR L'ACCÈS AUX TERRES AGRICOLES

La terre, un patrimoine immobilier. Le niveau très faible des retraites agricoles pousse souvent les agriculteurs à considérer les terres agricoles comme un complément de revenus nécessaire. Jusqu'à présent, il n'y avait pas de limite d'âge pour recevoir des aides de la politique agricole commune européenne, certains agriculteurs étaient donc poussés à conserver leur statut d'actif agricole, en travaillant un minimum leurs terres, pour continuer à recevoir ces aides. S'il est propriétaire, un agriculteur partant à la retraite est également incité par la modicité de sa retraite à tirer le meilleur profit de la vente de ses terres. Or, ce sont souvent les voisins installés, qui ont déjà rentabilisé une partie de leurs investissements, qui sont les plus à même de se positionner rapidement pour racheter les terres, quand l'installation d'un nouvel agriculteur peut prendre plusieurs années. Dans certaines régions particulièrement attractives comme les zones littorales, certains propriétaires sont également incités à attendre le changement programmé ou probable d'usage des terrains, afin de bénéficier d'une plus-value sur la vente d'un terrain devenu « à urbaniser ». En Gironde par exemple, le prix moyen d'un hectare de terres agricoles (hors vignoble) est de 5400€¹¹³. Le prix d'un hectare constructible peut monter à 2,7 millions d'euros. Un terrain « à urbaniser » rapporte donc 500 fois plus qu'un terrain agricole.

Une relève non issue du milieu agricole qui peine à trouver des terres. L'accès à la terre agricole est l'une des barrières principales pour les personnes, de plus en plus nombreuses, qui souhaitent s'installer mais ne sont pas issues du milieu agricole. Près de deux-tiers des personnes reçues chaque année par les points accueil installation (PAI), ne sont pas issues du milieu agricole (appelées des « NIMA »). Si le parcours à l'installation est semé d'embûches pour tout le monde, trouver des terres agricoles pour des personnes qui ne disposent pas de terres familiales relève parfois de l'impossible, dans un contexte de pression croissante sur cette ressource.

Des coûts d'installation trop élevés. Le prix des terres en France a en moyenne doublé en 20 ans¹¹⁴, même si les augmentations ont été mieux contenues que dans d'autres pays européens. La surface moyenne d'installation étant de 35 ha, à un prix moyen en 2020 de 6080€ par hectare, il faut 200000€ d'investissement pour acheter les terres agricoles. Il faut compter avec la concurrence de fermes qui ont amorti leur investissement d'ins-

tallation et peuvent supporter d'acheter des terres en plus petite quantité pour agrandir leurs fermes, alors qu'un nouvel entrant qui s'installe, s'il accède à la terre par l'achat, doit nécessairement acquérir et s'acquitter de l'ensemble d'un coup. Au prix des terres s'ajoutent les investissements à réaliser sur la ferme (aménagement de bâtis, achat de matériel, de cheptel, etc.). Pour se faire une idée, l'actif total d'une exploitation agricole s'élève à 476450€ en 2020, en moyenne et toutes orientations confondues¹¹⁵.

Le « pas-de-porte », une pratique illégale et défavorable aux candidats à l'installation. Les agriculteurs ne sont le plus souvent pas propriétaires des terres qu'ils cultivent : la majorité des terres travaillées en France sont louées auprès de tiers¹¹⁶, sous le statut de fermage. Mis en place dès 1946, il repose sur un bail rural¹¹⁷ par lequel un propriétaire confie l'usage de la terre en contrepartie

« Il était très clair que nous ne voulions pas acheter les terres nous-mêmes. D'une part, parce que nous n'avions pas les moyens mais aussi parce que cela nous semblait être la meilleure solution pour une installation en collectif. Le fait de ne pas être propriétaire des terres, facilite énormément les départs et les sorties. On n'est pas forcément paysan toute sa vie ! »

Robert-Jan de Vinck, Ferme Terre de Liens de la Goronnière, Montfleurs [53]

d'un loyer (fermage). Ce statut protège le fermier et fournit un accès aux terres agricoles sur le long terme et à un prix raisonnable. Ce dispositif est mis à mal dans certaines régions et en particulier dans le Nord de la France par la pratique illégale du « pas-de-porte ». Elle consiste à monnayer le transfert d'un bail en surévaluant certains éléments en propriété, avec pour conséquence de rendre les terres inaccessibles aux candidats à l'installation. Cette pratique est interdite par le Code rural, car cela revient à gonfler le prix du bail, pourtant encadré par la loi¹¹⁸.

Des fermes qui ne correspondent pas aux projets d'installation. Outre le prix d'accès à la terre, il existe une réelle inadéquation entre les fermes à

céder et les projets d'installation. L'augmentation de la surface des fermes, la spécialisation et la mécanisation des pratiques ont transformé l'outil de production (terres, bâti, machines, etc.), générant une augmentation du coût de reprise, mais également un décalage par rapport aux nouveaux projets agricoles, plus à l'écoute des attentes sociales et environnementales. Si l'on compare les entrées aux sorties d'agriculteurs, les filières d'élevage marquent les plus fortes pertes nettes. En Ille-et-Vilaine par exemple, les fermes laitières représentent la moitié des fermes du département, or seulement un tiers des candidats à l'installation souhaite s'installer en bovin lait (pour des questions de coût de l'installation, d'astreinte, mais aussi de considérations environnementales)¹¹⁹.

Face à ce phénomène, de plus en plus d'organisations engagent des réflexions autour de la restructuration des fermes jugées intransmissibles.

Bien qu'il soit parfois difficile pour le cédant d'imaginer une autre organisation sur sa ferme, une restructuration permet d'envisager d'autres productions, potentiellement complémentaires, mais aussi des ateliers de transformation, pour augmenter la valeur créée sur la ferme, et favoriser la reprise par plusieurs personnes. ●

ACTION PUBLIQUE

DES PROGRAMMES « VIEILLE ÉCOLE »

Les politiques agricoles des années 1960 et 1970 ont accompagné le départ de nombreux actifs agricoles pour professionnaliser le secteur, une dynamique qui a donné lieu à une inquiétante déprise agricole dans certaines régions. C'est alors une politique de l'installation qui est mise en place, avec l'instauration de la dotation jeune agriculteur (DJA), l'ouverture de points accueil-installation pour orienter et former les candidats à l'installation, des dispositifs d'accompagnement, etc. Malgré cela, le secteur agricole est en pleine crise de succession, quand de nombreuses personnes non issues du milieu agricole ne parviennent pas à s'installer. Il est temps de mettre en place des dispositifs adaptés à ces nouveaux profils qui sont l'avenir de notre agriculture.

Un parcours d'installation inadapté aux enjeux. Un tiers des nouveaux installés ne vient pas du milieu agricole et, pour une question de démographie (parce qu'on compte de moins en moins d'enfants d'agriculteurs), l'avenir de l'agriculture passera par l'installation croissante de ces personnes, qui doivent être prises au sérieux dans leurs motivations et leur capacité à répondre aux enjeux de la transition agricole. Malgré ces évolutions largement documentées, les dispositifs d'aide à l'installation, conçus dans les années 1970 pour accompagner les installations dans le cadre de reprises familiales, d'agrandissement et de spécialisation des fermes, n'ont pas évolué. En conséquence, les deux-tiers des installations ne bénéficient pas de la dotation jeune agriculteur (DJA), qui est le principal dispositif d'aide à l'installation, soit parce que leurs projets ne correspondent pas aux exigences définies (surface, rentabilité), soit parce que la personne dépasse la limite d'âge fixée à 40 ans. L'offre de formation peine aussi à s'adapter à des profils qui s'installent souvent plus tard dans leur parcours, à la suite d'études plus longues ou d'une reconversion professionnelle, et demandeurs de modalités de formations plus souples et d'installations plus progressives. Enfin, le cadre réglementaire actuel ne prend pas non plus en compte les attentes d'une nouvelle population qui n'envisage plus systématiquement l'agriculture comme un métier à vie et attend qu'elle génère des droits sociaux et à la retraite proches de ceux d'autres secteurs. Face à toute ces difficultés et à une image dégradée de la profession agricole, notamment dans l'élevage, beaucoup de personnes

113. Journal officiel, Décision du 8 octobre 2021 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2020 | 114. Terres d'Europe-Scafr | 115. Réseau d'information compatible agricole (RICA), Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2020 | 116. Agreste, Enquête Structure 2016 | 117. D'un minimum de 9 ans, automatiquement renouvelable, cessible au conjoint ou aux descendants, et d'un montant encadré par arrêté préfectoral | 118. Assemblée nationale, Rapport d'information sur le foncier agricole, 2018 | 119. CIVAM IT 35, Analyse des freins à l'installation en élevage bovin lait des personnes non issues du milieu agricole, 2018.

abandonnent vite toute idée d'installation agricole voire n'envisagent même pas ce métier alors qu'il s'agit d'un réservoir d'emplois qui pourraient être de qualité, rémunérateurs et non délocalisables.

focus sur

LES FEMMES, MOINS BIEN LOTIES

Les femmes représentent près d'un tiers des paysans, un chiffre qui stagne depuis plus de dix ans. Pourtant, elles représentent la moitié des effectifs de l'enseignement agricole et un tiers des nouveaux installés. Mais l'accès aux facteurs de production, et notamment aux terres agricoles, est plus difficile pour les femmes. Elles doivent souvent affronter la défiance des organismes prêteurs et des propriétaires terriens, ce qui les contraint à se reporter sur des fermes plus petites. Les prêts bancaires qu'elles obtiennent sont plus modiques, et le recours à d'autres structures financières accroît leur taux d'endettement à l'installation. Il en découle des prêts sur des durées plus longues que pour les hommes¹²⁰.

« Je suis l'exploitante et mon compagnon est conjoint collaborateur. Pourtant, lors de la signature des baux, le propriétaire ne s'adressait qu'à mon compagnon, jamais à moi. Ils ont parlé de la qualité des terres, du drainage, du prix, de la surface... À aucun moment, ils ne m'ont incluse dans la discussion... J'ai simplement été invitée à signer en bas de page. Dans le milieu paysan, je ne suis pas considérée comme la responsable de la ferme, la sachante, la compétente... même si administrativement, on a fait un choix atypique¹²¹ ! »

Les aides à la transmission des fermes, grandes oubliées. Les politiques publiques se sont largement focalisées sur l'installation au point d'oublier d'accompagner la transmission des fermes. C'est pourtant un levier déterminant à mobiliser, d'autant plus dans le contexte démographique actuel. Aujourd'hui, le programme national d'aides à l'installation et la transmission en agriculture (AITA) dispose d'un volet transmission, dont la mise en œuvre, non obligatoire, dépend largement de la volonté et des capacités des régions. Or, les régions ont peu investi dans les dis-

positifs d'aide à la transmission, ou se limitent bien souvent au minimum, au finançant quelques journées d'expertise externe pour réaliser le diagnostic de la ferme à céder. La transmission d'une ferme est pourtant un projet qui se construit sur plusieurs années et parfois une décennie, et qui englobe des décisions sur le plan économique et financier, mais également sur les aspects humains : transmettre, à qui ? Que faire de la maison ? Quel est le projet de retraite ? etc. Tant que les politiques publiques ne donneront pas la priorité à l'accompagnement global et sur le long terme tant du futur cédant que du repreneur, la décision la plus commune restera la vente destinée à l'agrandissement des fermes voisines¹²².

La transmission d'une ferme est un projet qui se construit sur plusieurs années, parfois une décennie, et qui englobe des décisions sur le plan économique et financier, mais également sur les aspects humains.

Le portage foncier, une solution sous-estimée. De nombreuses fermes sont vendues pour agrandir des fermes existantes faute de repreneurs prêts à s'installer au moment du départ d'un agriculteur. Cette inadéquation temporelle entre le moment de la vente et le moment de l'installation trouve des réponses dans les solutions de portage foncier, qui consistent à faire porter la propriété foncière par des organismes publics ou privés. Ainsi, la Safer peut acquérir des terres à la place d'une personne souhaitant s'installer et la mettre à disposition par une convention d'occupation de cinq ans. Pendant ces années, le fermier peut la racheter, les loyers de fermage étant alors déduits du prix d'acquisition. Des initiatives citoyennes émergent également, mobilisant l'épargne citoyenne pour acheter des terres agricoles et soulager ainsi les porteurs de projets de l'investissement foncier. Certaines collectivités territoriales proposent également des solutions de portage foncier temporaire¹²³. Mais ces dispositifs dans leur ensemble ne sont pas suffisamment investis pour répondre à l'ampleur des enjeux. ●

120. Sabrina Dahache lors du colloque « Être agricultrice » organisé au Sénat en 2017, citée par Tanguy Martin, « Les femmes, avenir de l'agriculture française ? » *Agrobioscience*, 18 novembre 2020 | 121. FADEAR, *Femmes paysannes, s'installer en agriculture, freins et leviers*, 2020 | 122. InPACT, *Renouveler les actifs agricoles en transmettant les exploitations*, 2021 | 123. Tanguy Martin, « Terre de Liens et Safer, ensemble pour l'installation », *Pour* 2013/4 N° 220.





Quelles terres pour notre alimentation ?



NOURRIR

premier enjeu de
l'agriculture

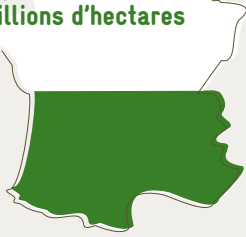
PRODUIRE MIEUX

pour garantir le droit
à l'alimentation

DE LA DÉMOCRATIE

ALIMENTAIRE à la
démocratie foncière

La moitié du territoire de France métropolitaine est agricole :
27 millions d'hectares



IMPORTS/EXPORTS¹²⁴

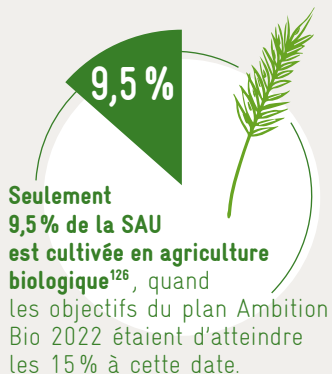
LES PRODUCTIONS DE
12 MILLIONS D'HECTARES
SONT EXPORTÉES

Territoire agricole

LES PRODUCTIONS DE
9 MILLIONS D'HECTARES
SONT IMPORTÉES

AUJOURD'HUI
**La moitié
des fruits
et légumes**

CONSOMMÉS EN FRANCE
EST IMPORTÉE¹²⁵



« Il n'y a pas deux fonctions séparées qui seraient l'une de produire, l'autre de consommer, mais une seule activité partagée : se nourrir. Cela suppose une délibération en commun pour déterminer comment nous souhaitons vivre. »

InPACT, Rencontres nationales des agricultures :
« Manger, c'est d'un commun! », 2016

La France dispose en théorie de la surface nécessaire pour nourrir l'ensemble de ses habitants. Mais les choix actuels sur l'usage des terres rendent en réalité notre alimentation quotidienne dépendante de millions d'hectares cultivés dans des pays voisins (et souvent très lointains), et du transport international de marchandises.

En perturbant fortement les échanges internationaux, la crise sanitaire a révélé la vulnérabilité de ce modèle alimentaire. Elle a aussi permis aux consommateurs et au monde politique de prendre une nouvelle fois conscience de la nécessité de relocaliser notre alimentation en favorisant les cultures et les circuits de consommation de proximité.

Cela ne va pourtant pas de soi : relocaliser implique des engagements forts pour destiner la terre agricole à des productions vouées à l'alimentation locale, pour accompagner l'agriculture vers plus de résilience notamment vis-à-vis de la ressource en eau, et pour favoriser la constitution de nouvelles filières (de la production à la transformation, la distribution). Elle demande aussi de penser une solidarité accrue entre les territoires et entre les populations, au risque sinon de mettre en concurrence directe les villes françaises pour leur approvisionnement local. La démocratie foncière, c'est-à-dire le renforcement du pouvoir citoyen sur les choix concernant l'avenir des terres agricoles, en est une condition *sine qua non*.

Nourrir, premier enjeu de l'agriculture

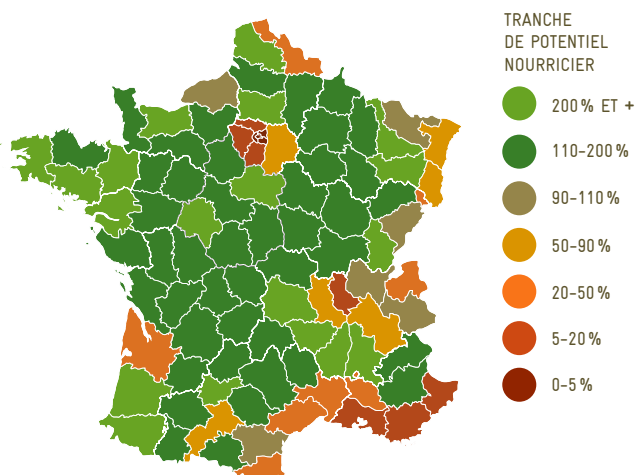
DES TERRES DÉTOURNÉES DE LEUR VOCATION NOURRICIÈRE

« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »

Sommet mondial de l'alimentation, 1996

POTENTIEL NOURRICIER PAR DÉPARTEMENT

LE POTENTIEL NOURRICIER TRADUIT LA CAPACITÉ THÉORIQUE DU TERRITOIRE À RÉPONDRE AUX BESOINS ALIMENTAIRES DE SA POPULATION GRÂCE À SES SURFACES AGRICOLES¹²⁷.



127. Modélisation BASIC 2021 | 128. Eurostat, 2020 | 129. Anses, Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3, 2017
130. Décret n° 2016-929 du 7 juillet 2016 | 131. INRAE, *Bioénergies : quelle place pour la méthanisation ?*, novembre 2021 | 132. France Stratégie, *op.cit.*

Un besoin fondamental non satisfait. Avec près de la moitié de sa surface dédiée à l'agriculture, une production agricole qui pèse 77 milliards d'euros¹²⁸, la France est un des plus gros producteurs agricoles mondiaux. Comment expliquer alors que le besoin fondamental de « se nourrir » ne soit pas assuré pour l'ensemble de la population ? D'après l'étude individuelle nationale des consommations alimentaires, 22% des ménages avec enfant sont en insuffisance alimentaire¹²⁹. Pourtant, la France dispose des terres nécessaires pour garantir la sécurité alimentaire de l'ensemble de sa population. Cependant, la part des terres destinée à l'alimentation locale diminue, mise en concurrence avec d'autres usages.

focus sur

MANGER OU CONDUIRE, FAUT-IL CHOISIR ?

La France a pris du retard dans le respect de ses engagements vis-à-vis de l'Europe sur le développement des énergies renouvelables. Elle doit accélérer si elle veut parvenir à 32% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique à horizon 2030. Certaines énergies renouvelables sont directement issues de l'agriculture, comme celle issue de la biomasse, qui permet de fabriquer des biocarburants, de l'électricité grâce à la chaleur dégagée par la combustion de matières organiques (bois, végétaux, déchets agricoles) ou du biogaz issu de la fermentation de ces matières (méthanisation). D'autres sources de production peuvent nécessiter une emprise importante au sol, comme les panneaux photovoltaïques (PV) au sol. Aujourd'hui, seulement 2,8% des terres agricoles sont utilisés pour produire de l'énergie, mais l'essor des énergies renouvelables pourrait impacter durablement le secteur agricole.

Depuis 2016¹³⁰, les méthaniseurs peuvent être alimentés par des cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale, dans une proportion maximale de 15% des intrants. Du blé ou du maïs peut ainsi être détourné de l'alimentation humaine ou animale. De 934 méthaniseurs, la France pourrait avoisiner les 10 000 en 2050¹³¹, un développement encouragé par la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Or les ressources en biomasse agricole ne permettent pas de répondre à cet objectif, qui pourrait même « contredire l'objectif global de durabilité dans un système alimentaire en mutation¹³² ». Cela peut inquiéter, quand on observe l'exemple de notre voisin allemand, où la subvention du biogaz a attiré

de nouveaux investisseurs sur le terrain agricole. Des milliers d'hectares ont été achetés pour produire du maïs à destination des méthaniseurs, accroissant la concurrence pour les terres et réduisant la disponibilité du maïs pour nourrir les bêtes.

Agrivoltisme, une tentative de synergie. Afin d'éviter la concurrence d'usage des sols, des acteurs développent des solutions pour combiner production agricole et production d'énergie solaire. Des panneaux photovoltaïques pourraient ainsi apporter de l'ombre à des cultures ou à des surfaces pâturées. Ces nouvelles pratiques font débat et la pertinence de ces dispositifs doit être mesurée à l'aune de la durabilité du système agricole associé et de l'impact sur la biodiversité et les fonctions des sols.



Place aux exportations. Si les politiques agricoles françaises ont toujours affiché l'objectif de sécurité alimentaire, elles ont pour autant largement orienté l'agriculture vers l'exportation en encourageant l'agrandissement et la spécialisation des fermes. La France est aujourd'hui le 6^e exportateur mondial de produits agroalimentaires en valeur¹³³. 45% de sa production de céréales sont exportés, comme c'est le cas de près d'une pomme de terre sur deux produites en France. Selon les professionnels de la filière, quatre litres de lait français sur dix sont exportés. En viande, sur les 640 000 brouards (veaux et agneaux destinés à la consommation de viande) engraisés en France, plus de la moitié est destinée à l'exportation¹³⁴. Au total, on estime que douze millions d'hectares sont destinés à l'exportation, soit 40% des terres agricoles¹³⁵. Mais ces exportations ne font pas que nourrir le monde comme on aimerait le penser, elles participent aussi à détruire des filières locales ailleurs ou à empêcher leur développement. C'est le cas par exemple sur le marché ouest-africain, où les multinationales laitières écoulent leurs stocks de poudre de lait écrémé, issu de la production de beurre, qu'ils enrichissent à l'huile de palme. Ces exportations massives de productions largement subventionnées concurrencent ainsi directement les filières locales, qui ne peuvent être compétitives¹³⁶.

UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DÉPENDANT ET VULNÉRABLE

Une puissance exportatrice... qui importe largement. Pour faire face à la demande alimentaire nationale, la France importe des produits agricoles et alimentaires qui, s'ils étaient produits sur le sol français, représenteraient une emprise de neuf millions d'hectares de terres, soit un tiers de la SAU¹³⁷. Ainsi, la moitié des fruits et légumes consommés en France est importée¹³⁸ ! Pour couvrir les besoins de l'alimentation animale, la France a importé en 2018 autour de 2,8 millions de tonnes de tourteaux de soja, principalement en provenance du Brésil (en augmentation de 60% depuis 2011!)¹³⁹. Or le soja joue un rôle moteur dans la déforestation de l'Amazonie et des savanes arborées. Sa culture intensive en intrants chimiques et en capital contamine l'environnement, avec y compris parfois une destruction des cultures vivrières voisines, du fait de l'épandage de désherbants et pesticides¹⁴⁰. La même année, selon les chiffres des douanes, la France a acheté pour 38,4 milliards d'euros de produits alimentaires à ses voisins européens, une hausse de 24% en à peine sept ans. Or, plus nous importons des produits alimentaires, moins nous pouvons assurer la traçabilité et la qualité des produits agricoles, qui répondent à des normes souvent moins exigeantes en termes de pratiques agricoles, d'impact sur l'environnement et de conditions de travail.

Grande dépendance de notre système alimentaire. Pour importer l'équivalent de ces neuf millions d'hectares cultivés ailleurs, nous sommes très dépendants du transport international. Or la crise sanitaire mondiale l'a montré en 2020, les flux internationaux peuvent s'interrompre de manière brutale, fragilisant ainsi la sécurité alimentaire. «*Déléguer notre alimentation [...] à d'autres est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle, [...] Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens. Je les assumerai*», reconnaissait le président Macron en 2020¹⁴¹. Ces décisions sont toujours attendues. La forte dépendance au transport implique aussi une corrélation forte entre le prix de l'alimentation et celui de l'énergie. Une forte hausse du carburant peut donc impacter le prix des denrées alimentaires. D'ailleurs, hormis le transport, c'est toute notre agriculture qui est aujourd'hui dépendante du pétrole et de l'énergie pour fonctionner. La majorité des intrants utilisés dans l'agriculture française, du carburant aux fertilisants, est importée. Cela augmente d'autant plus le bilan environnemental de notre système alimentaire, responsable d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine¹⁴².

133. Agreste, *Graph'Agri*, 2020 | 134. Idele, 2019 | 135. Solagro, 2019
136. Cirad, 2019 | 137. Solagro, 2019 | 138. Agrimer, 2018 | 139. Pleinchamp, 2020 | 140. Campagne Alimenterre, 2011 | 141. E. Macron, 12 mars 2020
142. Réseau Action Climat, *Le poids de notre alimentation en termes d'émissions de GES*, 2015.

« Dans l'Hérault au fil des décennies, la vigne a tout remplacé. Aujourd'hui, préparer l'avenir de ma commune passe par la relocalisation de l'agriculture nourricière. »



PIERRE POLARD,
MAIRE DE LA
COMMUNE
DE CAPESTANG

Au XIX^e siècle, dans l'Hérault, il y avait une diversité d'activités agricoles mais au fil des décennies, la vigne a totalement pris le dessus et fait disparaître les productions nourricières. Aujourd'hui ici, agriculture égale viticulture. Pourtant, il est possible d'envisager d'autres types de productions. En Occitanie, 58 000 ha de friches sont liés à l'arrachage des vignes. Notre responsabilité en tant qu'élus c'est de montrer qu'il est possible de revenir à des polycultures qui permettent de produire et consommer localement; que le maraîchage et l'élevage c'est possible ici.

Avec l'équipe de Terre de Liens Languedoc Roussillon, nous avons lancé une démarche de diagnostic agricole sur l'ensemble

En 2019, la mairie de Capestang a acquis 1,5 ha de terre,

ce qui a permis à la Ferme maraîchère Rongo de s'agrandir et de diversifier sa production. Sur une seconde parcelle communale, la mairie a installé des jardins partagés.

Capestang [34]



de la commune qui a permis d'identifier 700 ha de friches. Je ne pensais pas qu'il y avait autant de friches sur la commune et de potentiel pour la diversification! Une fois le diagnostic posé, nous avons contacté les propriétaires terriens. Au départ sceptiques et étonnés par la démarche, certains se sont finalement montrés réceptifs. En 2019, la mairie a ainsi acquis 1,5 ha de terres qui ont permis à la ferme maraîchère Rongo de diversifier sa production.

Aujourd'hui l'objectif est de continuer à acquérir des terres pour, à terme, approvisionner toutes les cantines scolaires. Sur une seconde parcelle communale, nous avons développé des jardins partagés. Nous allons également construire des hangars pour les viticulteurs et céder une partie des terres à une ferme en maraîchage.

Nous sommes encore au début de la démarche. L'appropriation par les citoyens sera longue. Mais nous sommes convaincus qu'il fallait se lancer. Nous l'avons vu pendant la crise sanitaire, l'avenir c'est de pouvoir revenir à une souveraineté alimentaire. La solidarité, c'est le local.

Terre de Liens

Terre de Liens sensibilise et accompagne les collectivités territoriales pour la mise en œuvre de politiques foncières locales qui permettent la relocalisation de leurs approvisionnements alimentaires et l'installation paysanne. Les dispositifs possibles sont nombreux et variés mais peuvent être complexes à activer. C'est pourquoi Terre de Liens a développé la plateforme RÉCOLTE, en partenariat avec INRAE, qui permet de recenser des initiatives foncières innovantes mobilisant des collectivités. Outre sa fonction de recueil d'initiatives foncières, Récolte a également pour objectif d'animer une communauté de praticiens du foncier agricole dans les territoires.

Urbains ou ruraux, des territoires alimentaires dépendants

Le potentiel nourricier d'un territoire est sa capacité théorique à nourrir sa population grâce à sa surface agricole. Même s'il est excédentaire en théorie, la capacité réelle d'un territoire à nourrir sa population dépend de l'usage qui est fait des terres agricoles.

DES ZONES URBAINES DÉCONNECTÉES DE LA PRODUCTION¹⁴³

Du fait de la densification de la population en ville et du grignotage des terres agricoles, les territoires très urbanisés ont un potentiel nourricier très faible, ce qui les rend dépendants de marchés alimentaires voisins ou lointains.

Île-de-France



FORTE DENSITÉ DE POPULATION
12 326 400 habitants
SOIT + DE 1 000 HABITANTS/m²

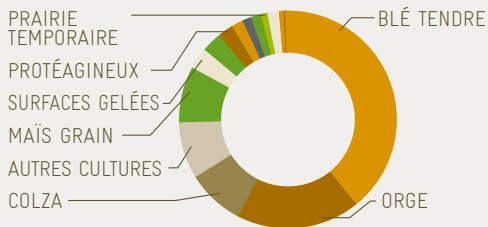
ENTRE 2010 ET 2020
+ 10 230 ha artificialisés
PRINCIPALEMENT POUR DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

563 450 ha agricoles
LA MOITIÉ DU TERRITOIRE
400 m²/HABITANT¹⁴⁴

DANS LA RÉGION
90% des produits alimentaires consommés sont importés¹⁴⁵

RÉPARTITION DES TYPES DE CULTURES

Les cultures franciliennes sont très peu diversifiées, largement destinées à la production céréalière.



POTENTIEL NOURRICIER

12%

La région est surtout déficitaire sur la production de fruits, de légumes et de viande, une production qui nécessite beaucoup d'espace.



Hérault

« La vigne a totalement pris le dessus et fait disparaître les productions nourricières. »

Maire de Capestang



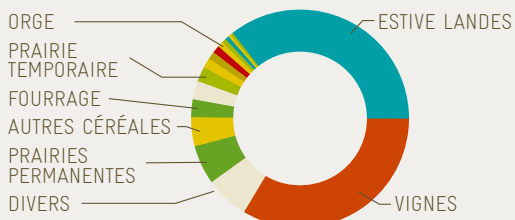
POPULATION IMPORTANTE
1 196 600 habitants

ENTRE 2010 ET 2020
+ 3 482 ha artificialisés
À CAUSE DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE¹⁴⁶

187 250 ha agricoles
UN TIERS DE LA SURFACE DU DÉPARTEMENT

RÉPARTITION DES TYPES DE CULTURES

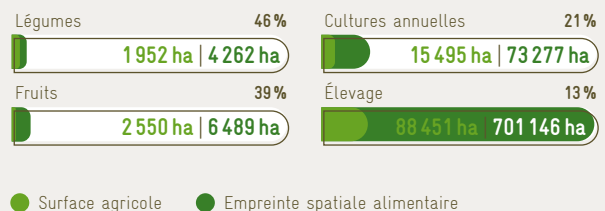
Un tiers de la SAU est destiné à la vigne, or il faudrait 795 000 ha pour nourrir la population du département.



POTENTIEL NOURRICIER

24%

L'Hérault pourrait, au regard de sa surface agricole actuelle, répondre à un quart des besoins alimentaires de sa population, avec des variations selon les types d'aliments.




● Surface agricole ● Empreinte spatiale alimentaire

DES RÉGIONS AGRICOLES TROP SPÉCIALISÉES¹⁴³

L'essor des transports et l'orientation de la production agricole vers des marchés nationaux et internationaux, notamment avec le soutien de politiques publiques, ont favorisé la spécialisation des régions selon les conditions climatiques et les infrastructures existantes. Il en résulte de vastes zones agricoles spécialisées comme l'Ouest de la France avec l'élevage intensif ou le Bassin parisien avec les cultures céréalières. Cette spécialisation est possible grâce à une logistique et des infrastructures de transport extrêmement bien organisées pour relier ces zones de production à leurs marchés finaux, souvent l'international, ce qui complique les initiatives de relocalisation de l'alimentation promues aujourd'hui.

Meuse



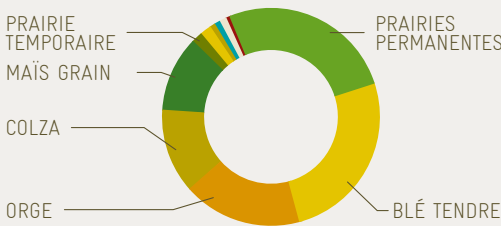
DÉPARTEMENT FAIBLEMENT PEUPLÉ
181 000 habitants

LA MEUSE AURAIT BESOIN DE 56 600 ha pour nourrir SA POPULATION

335 500 ha agricoles
LA MOITIÉ DU DÉPARTEMENT

AVEC SA SURFACE AGRICOLE ELLE POURRAIT NOURRIR 5 fois sa population

RÉPARTITION DES TYPES DE CULTURES
La grande majorité de ses terres agricoles sont des cultures céréalières¹⁴⁷, principalement destinées à l'exportation.




POTENTIEL NOURRICIER
Excédentaire

Légumes	22%	145 ha 649 ha	Cultures annuelles	1728%	656 ha 113 370 ha
Fruits	67%	717 ha 1 075 ha	Élevage	449%	48 311 ha 216 799 ha

● Surface agricole
● Empreinte spatiale alimentaire

Jura



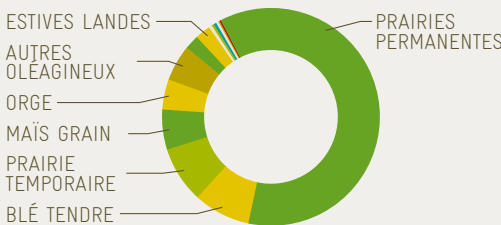
DÉPARTEMENT FAIBLEMENT PEUPLÉ
257 000 habitants

DÉPARTEMENT TRÈS AGRICOLE
192 685 ha agricoles
40% DU TERRITOIRE

LE JURA NE PRODUIT QUE 10% des besoins en légumes DE SA POPULATION

Dans le Jura, la mise en place d'appellations d'origine contrôlée (AOC) comme le comté a généré une opportunité de forte valeur ajoutée, avec pour conséquence une orientation laitière de la production agricole, au détriment des productions végétales, et avec des impacts sur la biodiversité¹⁴⁸.

RÉPARTITION DES TYPES DE CULTURES



POTENTIEL NOURRICIER
Excédentaire

Légumes	10%	118 ha 1 146 ha	Cultures annuelles	215%	10 335 ha 22 196 ha
Fruits	2%	59 ha 2 538 ha	Élevage	187%	89 305 ha 166 754 ha

● Surface agricole
● Empreinte spatiale alimentaire

Quelles terres pour notre alimentation ?

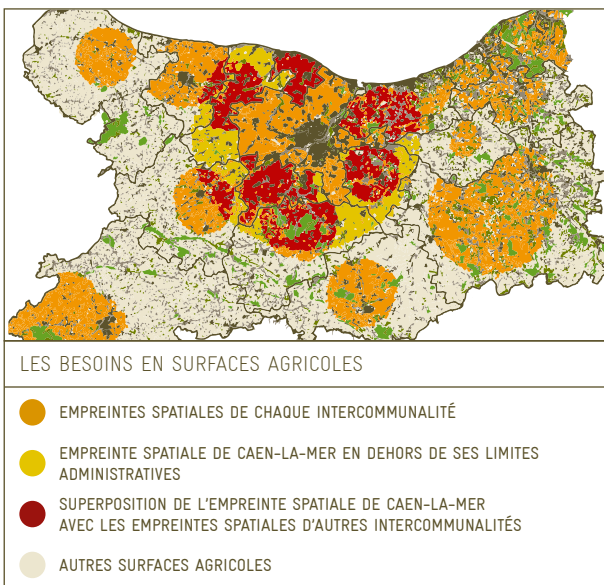
143. Données démographiques: INSEE et Ined, résultats provisoires arrêtés fin 2020 | Données artificialisation: Portail de l'artificialisation des sols | Données agricoles: Registre parcellaire graphique, les surfaces qui ne font pas l'objet d'une déclaration PAC ne sont pas prises en compte | Modélisation du potentiel nourricier: Le Basic 2021 | 144. Selon l'Ademe, il faut 3000 m² pour nourrir une personne | 145. ADEME, Alimentation durable | 146. Dont 230 ha artificialisés tous les ans en moyenne pour la construction d'habitats | 147. Site l'agriculture en Meuse | 148. Gaëlle Lahoreau, « La face cachée des zones AOC », CNRS Le journal, 2014.

RELOCALISER TOUT EN VEILLANT À LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES

Relocaliser l'alimentation: le risque de la compétition. La relocalisation de notre alimentation, c'est-à-dire la réduction de la distance géographique entre le champ et l'assiette est une réponse à la trop grande vulnérabilité des territoires. Cette dynamique attire les collectivités locales qui, encouragées par la loi EGALIM de 2018, y voient une opportunité de dynamiser leur territoire. Plusieurs études réalisées durant le confinement imposé par les mesures sanitaires en France en 2020 révèlent que près de 90% des personnes interrogées appellent les pouvoirs publics à relocaliser le maximum de filières de production¹⁴⁹. Cependant, cette relocalisation ne doit pas être pensée de manière cloisonnée, par territoire, au risque d'attiser la concurrence pour les mêmes ressources, notamment dans les zones d'influence des aires urbaines. En effet, le potentiel agricole local des 100 premières aires urbaines ne pourrait couvrir que la moitié des besoins alimentaires de leur population¹⁵⁰. Ainsi, deux villes cherchant à relocaliser au maximum leur alimentation entreraient probablement en compétition pour les espaces agricoles les plus proches.

CONFLIT ENTRE LES EMPREINTES ALIMENTAIRES¹⁵¹

CAEN-LA-MER

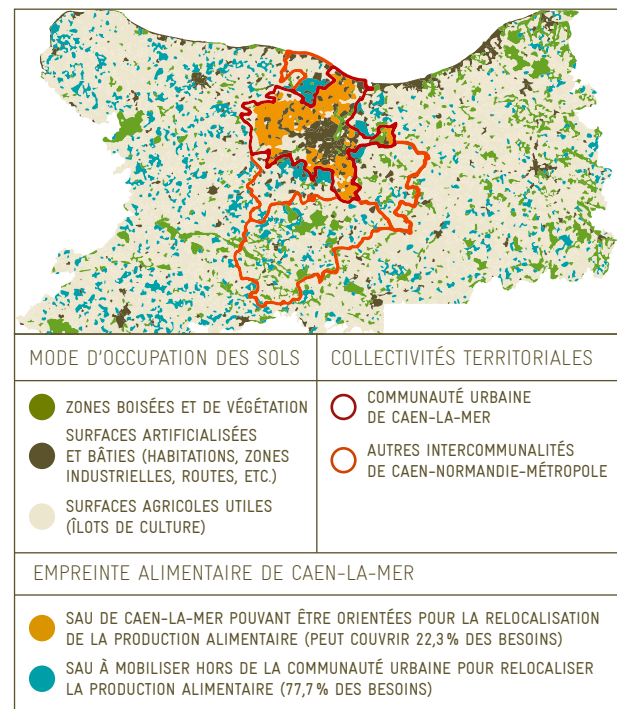


L'EMPREINTE ALIMENTAIRE DE CAEN ENTRE EN CONFLIT DIRECT AVEC LES BESOINS DES COMMUNES VOISINES. EN CAS DE RELOCALISATION EN PROXIMITÉ DIRECTE, ELLE PRIVERAIT CELLES-CI DE TERRES AGRICOLES.

Penser la solidarité entre les territoires. Tous les territoires ne sont pas égaux face aux conditions géographiques et climatiques, ni face à la disponibilité des terres agricoles ou à la population qu'ils ont à nourrir. Il serait impossible de relocaliser 100% de l'alimentation dans une proximité immédiate. Ainsi, la relocalisation doit être organisée entre les territoires, voire à l'échelle nationale. Elle peut s'entendre de manière diffuse, tout comme les circuits courts peuvent s'organiser sur des distances plus longues pour compenser les déséquilibres entre les territoires. Néanmoins, une certaine déspecialisation des productions agricoles reste essentielle et implique de réintroduire des systèmes associés comme la polyculture élevage et des légumineuses dans la rotation des cultures.

EMPREINTE SPATIALE DIFFUSE¹⁵²

CAEN-LA-MER



UNE RELOCALISATION DIFFUSE PAR LA VILLE DE CAEN PEUT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR DE NOMBREUX TERRITOIRES RURAUX, NOTAMMENT LA CRÉATION D'EMPLOI VIA L'INSTALLATION D'ACTIVITÉS AGRICOLES ET DE TRANSFORMATION.

Autonomie n'est pas autarcie. Cette solidarité entre les territoires peut également s'entendre au niveau international. Une partie des productions agricoles françaises peut tout à fait être destinée à l'export, tout comme nous pouvons importer en quantité limitée du café, du thé, du cacao ou des fruits exotiques, aux conditions du commerce équitable bien sûr. Garantir une certaine autonomie alimentaire, à l'échelle nationale et en organisant les solidarités entre les territoires, ne garantit pas pour autant la durabilité de notre système alimentaire. Il faut pour cela également une évolution profonde des pratiques agricoles, qui ne doivent pas mettre en péril la capacité future à produire. ●

149. Sondage Odoxa-Confluence pour *Les Échos* et Radio Classique, avril 2020 | 150. Utopies, *L'autonomie alimentaire des villes*, 2017 | 151. Benoît Touchard, *Convertisseur Terre de Liens: solidarités alimentaires, aménagement du territoire et empowerment citoyen*, 2017 | 152. *Ibid.*

Produire mieux pour garantir le droit à l'alimentation

UNE AGRICULTURE À HAUT RISQUE

Moins de variété, plus de vulnérabilité. La perte de la biodiversité cultivée a amoindri les capacités de résilience de notre agriculture. Les variétés modernes, génétiquement très homogènes et adaptées aux pratiques de l'agriculture industrialisée (irrigation, engrais minéraux, pesticides), sont beaucoup moins résistantes aux perturbations climatiques ou biologiques. Ainsi, la grande proximité génétique des variétés modernes de blé, peut rendre jusqu'à 90% des surfaces cultivées sensibles à certaines nouvelles formes virulentes de rouille, une maladie causée par des champignons, et compromettre dangereusement la sécurité alimentaire¹⁵³.

Des aléas climatiques de plus en plus dévastateurs. Les aléas climatiques avec des épisodes extrêmes se multiplient et les scénarios du GIEC (le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sont peu optimistes. En 2021, le gel tardif a entraîné d'importantes pertes pour la production fruitière. Par ailleurs, seulement 6% de la SAU est irriguée (principalement du maïs, destiné à l'alimentation animale), ce qui signifie que la grande majorité des terres agricoles dépendent des épisodes pluvieux. Sans adaptation des systèmes agricoles, la pression sur l'eau va s'aggraver avec la multiplication des épisodes de sécheresse.


L'eau, une ressource sous tension. Dans son Avis de septembre 2021 sur le Varenne agricole - Eau et changement climatique, le conseil scientifique de l'Office français de la biodiversité (OFB)¹⁵⁴ met en garde contre la tension accrue sur les ressources en eau provoquée par le modèle agricole français, qui considère avant tout l'eau comme un moyen de sécuriser la production agricole. *«Faciliter l'accès [à l'eau] c'est souvent retarder les changements des systèmes agricoles, c'est aussi amplifier la consommation en eau par la poursuite et le développement de systèmes consommateurs d'eau. Il peut en résulter au final une nouvelle dépendance à l'eau des exploitations agricoles parfois plus forte qu'initialement. L'augmentation de la mobilisation de l'eau entraîne également des impacts sur*

la qualité des écosystèmes». L'OFB alerte aussi sur le danger de garantir un accès à l'eau à des cultures qui ne sont plus adaptées aux conditions locales, canalisant la ressource vers un nombre réduit d'acteurs. C'est ce que dénoncent de nombreuses organisations qui s'opposent, dans les Deux-Sèvres et la Vienne, à la construction de méga-bassines. Des projets de réserves d'eau largement subventionnés, qui accaparent la ressource en eau au profit de quelques acteurs et génèrent une spéculation sur les terres agricoles.

CHANGER DE RÉGIME POUR CHANGER DE PRATIQUES

Manger moins, manger mieux. On entend régulièrement des doutes sur la capacité de la France à nourrir toute sa population en bio. Il est vrai qu'à régime égal, la France aurait besoin de 45 millions d'hectares pour nourrir sa population. Cependant, selon le simulateur Parcel, si nous diminuons de 25% notre consommation de produits d'origine animale, la surface agricole de la France est suffisante pour assurer notre autonomie alimentaire. Et si nous réduisons de moitié notre consommation de produits animaux, il nous resterait un tiers de surfaces agricoles à affecter à d'autres usages comme la vigne, la production de matériaux et d'énergie, ou encore des productions destinées à l'exportation.

focus sur



PARCEL
Pour une alimentation résiliente, citoyenne et locale

PARCEL
UN OUTIL POUR RELOCALISER L'ALIMENTATION

Parcel est un outil simple et didactique¹⁵⁵ qui permet de simuler les effets d'une relocalisation de l'alimentation sur un territoire. En fonction du taux de relocalisation, du mode de production agricole et de la composition de nos régimes alimentaires, Parcel traduit les effets sur les surfaces et les emplois agricoles et évalue les impacts écologiques associés : émissions de gaz à effet de serre, pollution des eaux, effets sur la biodiversité... Des informations à haute valeur ajoutée pour toute personne engagée dans la transition agricole et alimentaire de son territoire!

153. Rustwatch, *Wheat rusts threaten European wheat production*, 2019 | 154. OFB, *Avis du conseil scientifique de l'OFB sur le Varenne agricole - Eau et changement climatique*, septembre 2021 | 155. Développé par Terre de Liens, la FNAB et Le BASIC.

ESTIMATION DES EFFETS ASSOCIÉS SUR LE SIMULATEUR PARCEL

TERRITOIRE : FRANCE MÉTROPOLITAINE | POPULATION : TOUTE
% DE LA CONSOMMATION RELOCALISÉE : 100 % | % EN BIO : 100 %
RÉGIME ALIMENTAIRE : -50 % PRODUITS ANIMAUX



Mais encore faut-il s'en donner les moyens. À l'issue des États généraux de l'alimentation, le gouvernement a adopté le plan Ambition Bio, avec pour objectif d'atteindre 15% de la surface agricole cultivée en agriculture biologique, en 2022. L'objectif est loin d'être atteint, avec seulement 9,5% des surfaces agricoles en bio en 2020¹⁵⁶.

À l'échelle européenne, le scénario *Ten Years For Agroecology in Europe* montre quant à lui qu'une agriculture sans intrants de synthèse permettrait de nourrir la population européenne en 2050¹⁵⁷. Ce scénario repose sur une optimisation et une réorientation des surfaces agricoles. La baisse de la consommation de produits d'origine animale permettrait d'assumer la baisse des rendements due à la généralisation de l'agriculture biologique et une augmentation des surfaces affectées à la production de protéines végétales.

Ce n'est pas une question de consom'action.

Si de nombreuses études montrent que les Français veulent manger plus bio, plus local, elles oublient la part significative de la population qui n'a pas le choix de son alimentation. Quand sept millions de personnes recourent à l'aide alimentaire¹⁵⁸ et que 40% de la population est en situation d'alimentation insatisfaisante¹⁵⁹, c'est que notre système alimentaire est le marqueur d'une importante fracture sociale. Le changement de régime opérera s'il est accessible financièrement et choisi démocratiquement. L'aide alimentaire n'est pas une réponse acceptable, mais c'est pourtant le choix du gouvernement face à la précarité alimentaire. Une réponse qui repose sur l'écoulement des surplus de denrées alimentaires et bénéficie en premier lieu à l'industrie agroalimentaire par la défiscalisation de ces « dons ». Il est donc urgent de mettre en adéquation la production agricole avec les besoins alimentaires de la population. Cela passe par des politiques agricoles et de régulation foncière cohérentes avec ces besoins de la société ainsi qu'avec les impératifs environnementaux. ○

De la démocratie alimentaire à la démocratie foncière

Les terres agricoles, indispensables pour garantir le droit à l'alimentation. Le droit à l'alimentation est « le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne » (Ziegler, 2001). Si on considère que ce droit est fondamental, alors les terres agricoles, support principal de ce droit, doivent être considérées comme des communs, et la production agricole, d'intérêt général. Les terres agricoles ne sont pas infinies, c'est un bien limité et rival, où l'usage par l'un en exclut l'autre. L'usage doit donc être encadré pour s'assurer de répondre à l'intérêt général de manière pérenne, c'est-à-dire sans compromettre son usage futur.

Produire et se nourrir, une communauté de destin.

Le mythe de la demande qui oriente l'offre est aujourd'hui largement déconstruit par de nombreuses études qui révèlent à quel point les dimensions économiques et culturelles limitent l'accès à une alimentation de qualité. La qualité de l'alimentation est définie par chacun, selon des critères multiples : santé, environnement, niveau socio-économique, culture, religion, plaisir, etc. Le seul moyen de définir la qualité à l'échelle de la société est donc d'en délibérer collectivement. Si le rôle des terres agricoles est de nourrir la population, alors l'usage qui en est fait doit répondre aux attentes de la société. La gestion et l'orientation des terres agricoles doit donc être transparente et démocratique, pour pouvoir arbitrer entre les demandes d'usage des terres agricoles en faveur de celles qui correspondent le mieux au projet de territoire démocratiquement adopté. La rénovation de la politique foncière est donc urgente. Elle doit permettre la gestion de la ressource terre et la satisfaction du droit fondamental à l'alimentation dans ses dimensions nutritionnelle, culturelle, économique et environnementale. ○

156. Agence Bio, Chiffres clés | 157. IDDRI, *Une Europe agroécologique en 2050*, 2018 | 158. Secours Catholique, *État de la pauvreté en France*, novembre 2021 | 159. Baromètre Pauvreté Ipsos / Secours populaire, septembre 2020.



Quelles terres pour notre alimentation ?



RECOMMANDATIONS

Protégeons et partageons les terres agricoles

ADOPTER

une grande loi
foncière

AGIR

localement

ORIENTER LE CADRE

EUROPÉEN au service
d'une meilleure
gouvernance foncière

Dans un monde en profonde mutation, la régulation des terres agricoles est aujourd'hui mise à mal, trop souvent contournée ou fragilisée. Face à l'ensemble de ces constats, nous prenons la mesure des enjeux et enjoignons les pouvoirs publics français à agir d'urgence.

La France a une longue tradition de politiques foncières fortes, que nous souhaitons renouveler et faire vivre car il s'agit d'un outil puissant qui donne des orientations fortes pour l'avenir de nos territoires ruraux, de notre agriculture et de notre alimentation. La question foncière, nous l'avons vu, est au croisement d'enjeux et de besoins multiples, agricoles, économiques, environnementaux. Nous avons besoin aujourd'hui d'un nouveau cadre national, renforcé par des actions cohérentes au niveau local et européen pour répondre aux multiples enjeux de notre société, à commencer par l'alimentation de la population et la protection des ressources naturelles.



Adopter une grande loi foncière

Le nouveau quinquennat doit être celui d'une grande loi foncière, permettant de s'emparer du sujet foncier dans sa globalité. Tous les acteurs du monde agricole et de la société civile le demandent. Le 27 novembre 2019, à l'issue d'un colloque à l'Assemblée nationale, les syndicats agricoles, des associations, des collectivités, ont signé l'appel pour une loi foncière, se mettant d'accord, une fois n'est pas coutume, sur neuf points de convergence pour une meilleure régulation des terres, un soutien au renouvellement des actifs agricoles, une protection contre la destruction des terres agricoles, un développement de l'agroécologie et une démocratisation des outils de gestion des terres.

« La question d'une grande loi foncière est profondément posée. Je pense qu'il faut la faire, c'est un engagement du président de la République. Je suis convaincu que le prochain quinquennat sera celui où la question d'une grande loi foncière doit être mise sur la table »,

déclarait le ministre de l'agriculture en décembre 2021¹⁶⁰.

Cette promesse maintes fois répétée depuis 2018 ne s'est cependant pas traduite dans les faits. Les parlementaires de la majorité ont toutefois réussi à faire passer une loi pour limiter les contournements de la régulation foncière en décembre 2021. Cependant, ce texte mal rédigé n'est pas à la hauteur des enjeux soulevés dans le présent rapport.

Pour y faire face, une grande loi foncière doit assurer la préservation des terres, l'accès à la terre des nouvelles générations d'agriculteurs, l'orientation prioritaire des usages vers une production alimentaire locale, et une gouvernance transparente et démocratique des sols agricoles. Nous préconisons ainsi un ensemble de mesures précises qui devraient selon nous être au cœur de la future loi.

PRÉSERVER LES TERRES ET LEUR USAGE AGRICOLE

- **Tendre vers zéro artificialisation.** La seule construction qui devra pouvoir être facilitée est celle de logements sociaux en « zone tendue » ;
- **Annuler les plus-values foncières** réalisées par les propriétaires fonciers lors du changement d'usage en taxant de manière dissuasive la vente de terrains agricoles rendus constructibles. Cette plus-value est un enrichissement non justifié, lié uniquement à une décision publique d'urbanisme ;
- **Rendre l'artificialisation plus chère que la rénovation urbaine** par une taxe d'urbanisation élevée ;
- Réserver l'implantation de centrales photovoltaïques au sol, dites « fermes photovoltaïques » aux zones de friches industrielles. **Interdire l'acquisition de terres agricoles par des opérateurs photovoltaïques** (sociétés dont l'objet est la production d'énergie solaire) et adopter le principe de précaution sur les projets agrivoltaïques dans l'attente d'une évaluation précise de leurs effets environnementaux (biodiversité, climat) financiers (prix du foncier, production agricole) et économiques (création de valeur ajoutée).

FACILITER L'ACCÈS AUX TERRES AUX PERSONNES PORTEUSES DE PROJETS AGRICOLES

- **Maîtriser les coûts d'accès** en conservant le statut du fermage et son encadrement des montants des loyers ; en renforçant la régulation de la valeur vénale des terres, afin de permettre l'accès au foncier à un public plus large ;
- **Créer et renforcer les structures de portage foncier** solidaire pour permettre l'installation d'un plus grand nombre de porteurs de projets agricoles en leur évitant l'achat du foncier. Ces structures ne pourront être ni lucratives, ni spéculatives et devront avoir une visée environnementale ;
- **Faire du contrôle des structures un réel outil d'orientation agricole** qui favorise le renouvellement des générations et la préservation de l'environnement ;
- **Contrôler plus efficacement la cession des parts de société** possédant ou louant des terres agricoles.

160. La France Agricole, « La loi de régulation foncière est adoptée », 2 décembre 2021.

FAVORISER DES PRATIQUES AGRICOLES VERTUEUSES

- **Encadrer la rédaction des schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles (SDREA)¹⁶¹** pour qu'ils respectent mieux des objectifs d'intérêt général. L'agroécologie et la triple performance sociale, économique et environnementale sont posées en préambule de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 puis dans le Code rural; ces objectifs doivent être pris en compte;
- **Diriger les aides à l'installation vers les projets les plus vertueux**, grâce à un dispositif de bonification fortement incitatif pour l'agriculture biologique, l'agroforesterie, les infrastructures agroécologiques, la diversification de la ferme ou du territoire, ou encore pour les démarches collectives et l'installation de femmes en agriculture.

DÉVELOPPER UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET TRANSPARENTE DES TERRES AGRICOLES

- **Mettre en place une nouvelle instance de régulation des droits d'usage des terres.** Elle constituerait une nouvelle « commission des structures » adaptée au contexte actuel prenant en compte le fait sociétal. Elle intégrerait toujours des représentants des syndicats agricoles, des élus et des représentants d'organisations environnementales sous le contrôle du préfet. La composition de la commission et ses décisions seraient transparentes vis-à-vis du grand public et pas seulement de l'État. Elle serait compétente pour se prononcer sur les projets de ventes de biens agricoles (terres, bâtiments...), de parts de sociétés qui disposent de droits d'usage de biens agricoles et des projets de locations de biens agricoles. Pour cela, les critères principaux sont la valeur ajoutée à l'hectare, l'emploi par unité de surface et la durabilité des systèmes de production. L'idée est de développer une gouvernance des terres plus participative, démocratique et respectueuse des équilibres des territoires;
- **Mettre en place un observatoire des marchés d'accès aux terres agricoles** (ventes, locations, parts de société, travail à façon intégral),

qui permettrait notamment de savoir qui possède et qui travaille les terres (dans le respect des données personnelles);

- Renforcer les moyens financiers des services publics en charge de la régulation et du contrôle pour leur permettre de réaliser correctement leur mission.

Ces propositions ont été développées par Terre de Liens et AGTER et sont détaillées dans le rapport de positionnement *Préserver et partager la terre*, novembre 2018

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE AMBITIEUSE D'INSTALLATION DE NOUVELLES GÉNÉRATIONS PAYSANNES

Pour une action publique complète, il convient également de revoir en profondeur l'ambition et les priorités de la politique d'installation, en particulier:

- **Faire de la politique d'installation-transmission un levier pour la transition agroécologique**, avec des dispositifs d'aide favorisant les pratiques agroécologiques, un accompagnement humain et des parcours de formation adaptés aux nouveaux profils d'installation;
- **Soutenir la transmission des fermes** par le repérage proactif des futurs cédants, la restructuration des fermes pour démultiplier les installations, l'accompagnement personnalisé et dans la durée, l'aide à la transmission des terres;
- **Renforcer et multiplier les dynamiques multi-acteurs d'accompagnement** à l'installation-transmission permettant une meilleure prise en compte de la diversité des profils et attentes des candidats, des cédants et des fermes à reprendre.

Ces propositions ont été développées avec les membres du Pôle InPACT, auquel Terre de Liens participe activement. Elles sont issues du rapport de préconisations *Accompagner la transition agricole en favorisant le renouvellement des actifs*, janvier 2019 ○

161. Le SDREA établit les orientations régionales du contrôle des structures agricoles souhaitant s'installer ou s'agrandir et définit les priorités à observer en cas de demandes concurrentes.

Agir localement

Afin que la loi ne soit pas « hors sol », les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans la maîtrise et l'orientation des terres agricoles. À travers leurs différentes compétences, elles sont déjà confrontées aux problématiques foncières, qu'il s'agisse de politiques liées à l'installation et à l'emploi, à l'aménagement du territoire, à l'alimentation, à l'énergie et à la protection des sols, de l'eau et de la biodiversité.

Face à la complexité de la situation, les collectivités ne perçoivent pas toujours les terres comme une réponse. Pourtant, de nombreux outils réglementaires, fiscaux, de planification foncière ou d'intervention existent pour répondre à ces enjeux. Au-delà des outils, il est crucial d'animer le dialogue territorial, en associant une pluralité d'acteurs aux intérêts parfois divergents, propriétaires, agriculteurs, citoyens, associations et autres professionnels.

POUR PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES

Responsables de l'aménagement du territoire, les élus locaux ont pour mission d'articuler l'agriculture avec les autres enjeux dans les documents d'urbanisme et de définir les espaces voués à la production agricole. Des efforts peuvent être menés pour limiter la consommation de terres (observatoire foncier) tout en assurant le développement local (réutiliser des logements vacants, reconverter les friches industrielles pour de nouvelles activités, etc.) et des outils de protection sur le long terme peuvent être mis en place, comme les zones agricoles protégées ou les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains.

POUR LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

Renouveler les actifs agricoles est un enjeu de taille pour maintenir des territoires vivants. L'accès au foncier étant l'un des principaux freins à l'installation agricole, les collectivités peuvent agir en soutenant des dispositifs de veille et de repérage de terres agricoles disponibles, de stockage de ces terres pour les réserver à l'installation de nouveaux agriculteurs, ou de portage à long terme ; en pérennisant les fermes existantes sur le territoire via le soutien à des

structures d'accompagnement à la transmission ou l'achat de terres pour créer des fermes communales ou intercommunales. L'installation doit être une priorité effective dans les schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles (SDREA) et dans les interventions des Safer. Le soutien aux personnes qui s'installent peut également passer par la création d'espaces-test agricoles ou d'aides financières spécifiques aux projets « Hors cadre familial », d'installation progressive, sans plafond d'âge ni de conditions limitatives liées aux diplômes agricoles.

POUR SOUTENIR DES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PRODUCTIONS NOURRICIÈRES

Des terrains de plus en plus nombreux doivent changer de destination et être désormais dédiés à l'agriculture biologique et paysanne. Faire ainsi grossir de façon décisive l'offre locale de produits de qualité est l'enjeu central des projets alimentaires territoriaux (PAT). Certaines collectivités élaborent des contrats de réciprocité avec des paysans et paysannes engagés sur le long terme afin de mobiliser le foncier durablement pour répondre aux besoins de la restauration collective. Les collectivités peuvent également faciliter le développement de circuits courts et de proximité de commercialisation et inciter à la diversification des productions afin de garantir le droit à l'alimentation sur leur territoire.

**Pour aller plus loin, consulter le guide Terre de Liens
Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel
pour les collectivités locales, 2021**

162. Agreste, Recensements agricoles et enquêtes sur la structure des exploitations | 163. Agrosynergie, *Evaluation of the structural effect of Direct Support, Report commissioned for the European Commission*, 2013; CEPS, KU Leuven and JRC, *Possible Effects on Land Market of new CAP Direct Payments, Study for the European Parliament*, 2013; European Commission, *Report on the distribution of direct aids to agricultural producers (financial year 2013)*, 2014; Parlement européen, *Rapport sur l'état des lieux de la concentration agricole dans l'UE: comment faciliter l'accès des agriculteurs aux terres (2016/2141(INI))*, adopté le 27 avril 2017 | 164. Nyeleni Europe, *Les racines de la résilience: Politique foncière pour une transition agroécologique en Europe*, 2021 | 165. *Ibid.* | 166. Comité de la sécurité alimentaire mondiale, *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers*, 2012.



Orienter le cadre européen au service d'une meilleure gouvernance foncière

Les politiques de l'Union européenne ont des impacts multiples et importants sur les terres agricoles, qu'elles contribuent à détériorer ou concentrer, au détriment des fermes de petite et moyenne taille, de l'emploi agricole, des circuits alimentaires locaux et des écosystèmes. Or la concentration des terres s'accompagne aussi d'une concentration des aides, ce qui auto-entretient l'intensification de l'agriculture européenne. En France, 20 % des agriculteurs captent environ 55 % des aides¹⁶². Ces impacts sont désormais bien établis et reconnus dans de nombreux rapports officiels des institutions de l'Union européenne¹⁶³.

RÉFORMER LA PAC AU SERVICE DE L'AGROÉCOLOGIE ET DE L'INSTALLATION

La politique agricole commune (PAC) est le premier poste budgétaire de l'Union européenne depuis sa création (en moyenne 30% du budget total de l'UE). La réforme de la PAC en décembre 2021 a une nouvelle fois échoué à réorienter l'agriculture européenne. Comme l'analyse la plateforme Pour une autre PAC, une réforme ambitieuse de la PAC reste à mener pour soutenir la transition agroécologique et le renouvellement des générations.

Sur le volet foncier, il est essentiel de réformer les aides de façon à :

- **Plafonner les aides européennes à l'actif non-salarié** et en adoptant des aides redistributives visant à mieux rémunérer les « premiers hectares » d'une ferme, et ainsi à mieux redistribuer les aides ;
- **Renforcer les aides à l'installation** avec l'adoption d'une aide forfaitaire aux petites fermes et des aides renforcées pour l'installation en agroécologie ;
- **Favoriser l'évolution des fermes vers une agriculture durable** en attribuant une part importante du budget de la PAC aux paiements pour services environnementaux ;
- **Réguler le travail à façon intégral**, en limitant la perception des aides de la PAC aux agriculteurs actifs dont la définition doit être précisée pour

éviter les abus. Les entreprises agricoles sous forme sociétaire devront attester d'une activité agricole effectivement menée par leurs dirigeants et/ou d'une correspondance entre ces dirigeants et la définition de l'agriculteur actif.

Ces propositions ont été développées par la plateforme Pour une autre PAC. Elles sont détaillées dans le rapport *Quel plan stratégique national pour la PAC 2023-2027 en France?*, septembre 2021

focus sur

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PAC ?

Aujourd'hui, des propriétaires se déclarent comme agriculteurs sans participer aux travaux sur les fermes, en déléguant intégralement le travail à des entreprises de travaux agricoles. Limiter les aides à l'agriculteur actif permettra de stopper l'accaparement des primes PAC par ces propriétaires qui ne sont pas des travailleurs de la terre. À l'inverse, certains paysans installés sous forme coopérative (SCOP, SCIC) ne peuvent bénéficier de ces aides alors qu'ils ont les mains bien dans la terre et nous nourrissent. Il faut trouver les moyens pour que ces derniers puissent bénéficier de la PAC.

OFFRIR UN CADRE RÉGLEMENTAIRE FAVORABLE

À côté de la PAC, de nombreuses autres politiques et orientations de l'Union européenne agissent directement et indirectement sur la préservation et l'usage des terres agricoles¹⁶⁴ : politique de soutien aux énergies renouvelables, pacte vert et stratégie de la ferme à la fourchette, régulation des investissements, politique commerciale et accords de libre-échange, politique fiscale, politique de cohésion territoriale, etc. Les impacts de ces politiques sur les terres agricoles sont aujourd'hui insuffisamment étudiés. Nous souhaitons donc la création d'un Observatoire européen des terres agricoles.

Ce cadre général pourrait prendre la forme d'une directive pour orienter les politiques sectorielles de l'UE, ainsi que la gouvernance foncière des États membres, conformément au principe de subsidiarité¹⁶⁵. Cette directive serait ancrée dans les engagements internationaux déjà pris par les États membres en adoptant les Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et la Déclaration des Nations unies pour les droits des paysans¹⁶⁶. ●

Sigles et abréviations

A-C

AB	Agriculture biologique
ADEME	Agence de la transition écologique
AGTER	Améliorer la gouvernance de la terre, de l'eau et des ressources naturelles
AITA	Accompagnement à l'installation et la transmission agricole
AMAP	Association pour le maintien de l'agriculture paysanne
AOP	Appellation d'origine protégée
BRE	Bail rural environnemental
CDOA	Commission départementale d'orientation agricole
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

D-F

DJA	Dotation jeune agriculteur
EARL	Entreprise agricole à responsabilité limitée
ENAF	Espaces naturels, agricoles et forestiers
ETA	Entreprise de travaux agricoles
ETP	Équivalent temps plein
FNAB	Fédération nationale d'agriculture biologique
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

G-L

GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe inter-gouvernemental d'experts sur le climat
HCF	Hors cadre familial
IDDRI	Institut du développement durable et des relations internationales
IFSTTAR	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
INPACT	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

INRAE	Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale
--------------	--

M-O

MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MSA	Mutualité sociale agricole
MTES	Ministère de la Transition écologique et solidaire
NIMA	Non issu du milieu agricole
OFB	Office français pour la biodiversité

P-S

PAEN	Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains
PAC	Politique agricole commune
PAI	Point accueil installation
PLU-I	Plan local d'urbanisme intercommunal
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SARL	Société à responsabilité limitée
SAU	Surface agricole utile
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SCOP	Société coopérative et participative
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDREA	Schéma directeur régional des exploitations agricoles
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

T-Z

UE	Union européenne
Zone A	Zone agricole
Zone N	Zone naturelle
Zone U	Zone urbaine
Zone AU	Zone à urbaniser
ZAN	Zéro artificialisation nette
ZAP	Zone agricole protégée

Bibliographie

- **ADEME**, *Sols agricoles, une ressource précieuse*, 2020
- **Assemblée nationale**, *Rapport d'information sur le foncier agricole*, 2018
- **Agreste**, *Graph'Agri 2021: L'agriculture, la forêt, la pêche et les industries agroalimentaires*, 2021
- **Agreste**, *L'occupation des sols entre 1982 et 2018*, avril 2021
- **Agreste**, « Sous-traitance et délégation du travail », *NESE n°47*, juillet 2020
- **Agreste**, *L'artificialisation des terres de 2006 à 2014: pour deux tiers sur des espaces agricoles*, 2015
- **Agter**, *La politique foncière rurale en France après la Seconde Guerre mondiale*, mäj 2018
- **Agter, Levesque Robert**, *Contribution sur les Communs et les ressources naturelles*, 2021
- **Agence européenne pour l'environnement**, *State of environmental resources*, 2020
- **Bonneuil Christophe**, « La "modernisation agricole" comme prise de terre par le capitalisme industriel », dans *Terrestres*, juillet 2021
- **CEREMA**, *Les déterminants de la consommation d'espaces, période 2009-2019*, 2021
- **CEREMA**, *La loi du 22 août 2021 intègre les enjeux d'artificialisation des sols dans le SRADDET*, septembre 2021
- **CESE**, *Avis, Bilan de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages*, 2020
- **CESE**, *Avis, Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture*, 2020
- **CESE**, *Avis, Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires*, 2020
- **Chambre d'agriculture PACA et Safer PACA**, *(Re)développer les espaces agricoles en Région PACA*, 2020
- **Cirad**, *Afrique de l'Ouest: la diversité des produits laitiers menacée par les importations*, 2019
- **CIVAM IT 35**, *Analyse des freins à l'installation en élevage bovin lait des personnes non issues du milieu agricole*, 2018
- **Comité de la sécurité alimentaire mondiale**, *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers*, 2012
- **Commissariat général au développement durable**, *Objectif zéro artificialisation nette*, 2018
- **Commissariat général au développement durable**, *Environnement et agriculture, les chiffres clés*, 2018
- **Commission européenne**, *Lignes directrices pour limiter l'artificialisation des sols*, 2012
- **Commission européenne**, *Rapport sur l'État de conservation de la nature dans l'Union européenne*, octobre 2020
- **Commission européenne**, *Report on the distribution of direct aids to agricultural producers (financial year 2013)*, 2014
- **Desriers Maurice**, « L'agriculture française depuis cinquante ans », *Agreste*, 2007
- **Cour des comptes**, *Référé sur le bilan des plans Ecophyto*, novembre 2019
- **Cour des comptes**, *Les leviers de la politique foncière agricole*, 28 juillet 2020
- **FADEAR**, *Femmes paysannes, s'installer en agriculture, freins et leviers*, 2020
- **FNAB**, *Agriculture et changement climatique*, 2020
- **France Stratégie**, *Objectif « zéro artificialisation nette »: quels leviers pour protéger les sols?*, 2019
- **France Stratégie**, *Biomasse agricole: quelles ressources pour quel potentiel?*, juillet 2021
- **France Stratégie**, *Pour une alimentation saine et durable, analyse des politiques de l'alimentation en France*, 2021
- **Gis Sol**, *Synthèse sur l'état des sols en France*, 2011
- **Groupe Safer**, *Pour des territoires vivants: un foncier protégé, orienté, valorisé*, Rapport d'orientation 2018
- **Groupe Safer**, « L'essentiel des marchés fonciers ruraux en 2019 », *Le prix des terres*, 2020
- **IDDRI**, *Une Europe agroécologique en 2050: une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine*, 2018
- **IDDRI et Le Basic**, *Vers une transition juste des systèmes alimentaires, enjeux et leviers politiques pour la France*, 2021
- **Idele**, *Où va le bœuf?*, 2019
- **Anses**, *Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3*, 2017
- **INRA, IFSTTAR**, *Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols: déterminants, impacts et leviers d'action*, 2017
- **INRA**, *Agriculture et biodiversité, valoriser les synergies*, 2008
- **INRAE**, *Bioénergies: quelle place pour la méthanisation?*, novembre 2021
- **InPACT**, *Des idées pour transmettre: Si on restructurait les fermes?*, 2019

- **InPACT**, *Accompagner la transition agricole en favorisant le renouvellement des actifs*, janvier 2019
- **Journal officiel**, Loi Climat et Résilience, 2021
- **La France agricole**, "La loi de régulation foncière est adoptée", 2 décembre 2021
- **Lahoreau Gaëlle**, « La face cachée des zones AOC », *CNRS Le journal*, 2014
- **Le Basic, Fondation Daniel et Nina Carasso**, *Enjeux et problématiques de la numérisation dans les filières agricoles et alimentaires*, 2021
- **Les Greniers d'abondance**, *Vers la résilience alimentaire, faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires*, 2020
- **Levesque Robert, Guéringer Alain, Maalouf Rosalie**, *Politique foncière et agriculture*, novembre 2020
- **Levrel Harold**, *Les compensations écologiques*, La Découverte, 2020
- **Magimel Jean**, « Il faut inventer de nouvelles formes de régulation », *Paysans & société* 2018/4 (N° 370)
- **Martin Tanguy**, « Les femmes, avenir de l'agriculture française? », *Agrobioscience*, novembre 2020
- **Martin Tanguy**, « Terre de Liens et Safer, ensemble pour l'installation », *Pour* 2013/4 N° 220
- **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Centre d'études et de prospective**, *Actif'Agri: Transformations des emplois et des activités en agriculture*, 2019
- **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Centre d'études et de prospective**, « Emplois précaires en agriculture », *NESE* n°45, septembre 2019
- **Ministère de l'Environnement, THEMA**: *Artificialisation: de la mesure à l'action*, 2017
- **Nyeleni Europe et Central Asia**, *Des terres en commun!*, 2020
- **Nyeleni Europe**, *Les racines de la résilience: Politique foncière pour une transition agroécologique en Europe*, 2021
- **Office français de la biodiversité**, *Avis du conseil scientifique de l'OFB sur le Varenne agricole - Eau et changement climatique*, septembre 2021
- **Parlement européen**, *Extent of farmland grabbing in the EU*, 2015
- **Parlement européen**, *Rapport sur l'état des lieux de la concentration agricole dans l'UE: comment faciliter l'accès des agriculteurs aux terres* (2016/2141(INI)), adopté le 27 avril 2017
- **Plateforme Pour une autre PAC et Heinrich-Böll-Stiftung**, *Atlas de la PAC, Chiffres et enjeux de la Politique agricole commune*, mars 2019
- **RAC**, *Le poids de notre alimentation en termes d'émissions de gaz à effet de serre*, 2015
- **RAC**, *Séquestration du carbone dans les sols agricoles français*, 2019

- **Secours Catholique**, *État de la pauvreté en France*, novembre 2021
- **Sénat**, *Rapport d'information, Vers une alimentation durable: Un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France*, 2020
- **Solagro**, *Le revers de notre assiette*, 2019
- **Solagro**, *Afterres 2050*, 2016
- **Transnational Institute**, *Land concentration, land grabbing and people's struggles in Europe*, 2013
- **Utopies**, *L'autonomie alimentaire des villes*, 2017

Bibliographie Terre de Liens

- **Agter et Terre de Liens**, *Préserver et partager la terre*, novembre 2018
- **Fontaine-Touchard Benoît et Terre de Liens**, *Convertisseur Terre de Liens: solidarités alimentaires, aménagement du territoire et empowerment citoyen*, Normandie, 2017
- **Klerlein Louise**, *Les initiatives foncières citoyennes: Quelles réponses au renouvellement des générations dans le milieu agricole*, 2021
- **Terre de Liens**, *Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales*, 2021

Sources statistiques

- **Agreste**, Recensements agricoles 2010 et 2020
- **Agreste**, Enquête structures 2016
- **Agreste**, Enquêtes Teruti-Lucas
- **RICA**, Les résultats économiques des exploitations agricoles, 2019
- **Safer**, *Le prix des terres*
- **INSEE**
- **Eurostat**, *Farm Structure Survey*
- **Nature France**, Suivi des indicateurs sur l'état de la biodiversité





Terre de Liens agit depuis près de 20 ans pour enrayer la disparition des terres et faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouvelles installations paysannes.

Le mouvement Terre de Liens est constitué de trois piliers aux actions complémentaires : **un réseau associatif** mobilisé partout en France qui accueille et accompagne les paysans pour leur accès à la terre, **une foncière**, entreprise d'investissement solidaire ouverte aux citoyens, qui permet à chacun de placer son épargne pour acheter des fermes et favoriser une agriculture biologique, nourricière et de proximité, **une fondation reconnue d'utilité publique**, habilitée à recevoir des legs et donations. Elle achète aussi des terres et y garantit des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement à très long terme.

Terre de Liens participe ainsi à la relève agricole et facilite la transmission intergénérationnelle en installant de nouveaux paysans.

« Terre de Liens veut être un moyen d'exercer collectivement la responsabilité de chacun d'entre nous envers la répartition et les usages de notre terre, de nos sols, de nos paysages, de nos campagnes. Terre de Liens est un outil de gestion d'un bien commun, la terre. »

Extrait des statuts
de la Foncière Terre de Liens